CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 8 AVRIL 2019

Ville de Créteil

Affaire n° : R2019-3-1-12

Service : Pôle pilotage budgétaire et financier

Rapporteur : Joël PESSAQUE

Commission : Finances

Date : vendredi 29 mars 2019 à 19h00

Avis autre commission :

Décision : à la majorité

Décision du conseil municipal

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Budget principal : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018.
Adoption du Budget Primitif pour l'exercice 2019.
Vote des taux d'imposition 2019.
Attribution de subventions d'équipement.

Madame, Monsieur,

Le budget qui vous est proposé suit les orientations budgétaires présentées lors du conseil municipal du 11 mars 2019. Il s'agit d'un budget qui repose sur une dynamique vertueuse et saine permettant d'allier la maîtrise des dépenses de gestion nécessaire pour dégager des marges de manœuvre, la poursuite des investissements pour préparer l'avenir des Cristoliens et une dynamique de désendettement permettant de préserver des capacités d'investissement durables.

Alors que la contrainte sur les budgets des collectivités locales demeure forte, tant du point de vue du dispositif de contractualisation imposé par l'Etat qu'au regard des risques inhérents à la réforme de la taxe d'habitation et la diminution des subventions accordées, le budget 2019 vise à optimiser les dépenses pour continuer à garantir un haut niveau de service public et des investissements ambitieux pour le développement de notre ville.

Dans un contexte marqué par les difficultés économiques de nombre de nos concitoyens, le budget 2019 n'intègre aucune hausse de fiscalité et prévoit plusieurs mesures de défense du pouvoir d'achat.

En recettes, le budget 2019 s'appuie sur des dotations et des subventions en diminution, mais sur une dynamique forte des bases fiscales, représentative de l'attractivité de Créteil. En dépenses, le budget proposé s'inscrit dans les objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement imposés par l'Etat grâce à une optimisation des crédits, tout en maintenant un haut niveau d'investissement, supérieur à celui de l'année 2018.

Cette année encore, les efforts fournis permettent de poursuivre la dynamique de désendettement dans laquelle s'inscrit la commune, avec une réduction de l'encours de dette de près de 2M€ et un recours à l'emprunt maîtrisé.

Dans la continuité des orientations de notre municipalité, le budget 2019 financera des actions fortes en faveur du développement durable (22M€), de la tranquillité et de la sécurité (9,7M€) ainsi que du développement numérique pour tous (750K€ en 2019 ; 2,2M€ sur le déploiement 2018-2020).

L'année 2019 sera également marquée par la réalisation de projets ambitieux et structurants pour la vie des Cristoliens, avec notamment la dernière phase du NPNRU des Bleuets et le financement des études relatives au NPNRU du Mont-Mesly dont la programmation sera arrêtée lors du Comité National d'Engagement de l'ANRU, la rénovation du stade de l'Ile Brise-Pain, le remplacement des façades des écoles du Jeu de Paume et de Victor Hugo, la rénovation de la crèche de la Habette ainsi qu'un programme de rénovation des aires de jeux et des fontaines. Des opérations importantes de requalification de voirie seront également menées notamment sur la rue de la Prairie, la rue René Arcos et la rue Henri.

Le budget 2019 prévoit également les crédits nécessaires à la poursuite des politiques actives de solidarité envers l'ensemble des publics pris en charge par le CCAS ainsi qu'au maintien des actions en faveur du vivre-ensemble et de l'émancipation individuelle et collective des Cristoliens à travers l'éducation, la culture et le sport. Comme chaque année, le soutien à la démocratie locale se traduira par un appui fort aux conseils de quartiers.
Le budget pour 2019 s'élève à 236 855 939 € et s'équilibre en dépenses et en recettes.

La section d'investissement

Les dépenses et les recettes d'investissement s'élèvent en 2019 à 49 790 718 € contre 185 427 200,24 € en 2018 et se composent notamment des opérations nouvelles de l'exercice 2019 pour 40 423 465,20 € en dépenses et 45 344 727,98 € en recettes.

Pour rappel, en 2018, la section d'investissement intégrait les conséquences budgétaires de l'opération de clôture de l'OPH de Créteil dont l'excédent de liquidation de 119 692 848,79 € avait été repris dans les comptes de la commune en 2017, en recettes de fonctionnement et de la participation au capital de Créteil Habitat SEMIC qui en avait découlé à hauteur de ce dernier soit 119 692 565,65 € en dépenses d'investissement. Cette opération avait eu pour conséquence de majorer le résultat de fonctionnement de 2017 à affecter (+133,8 M€) et d'accentuer le besoin de financement de la section d'investissement (-128,9 M€).

Les restes à réaliser 2018 s'élèvent, quant à eux, à 3 591 237,88 € en dépenses et à 4 445 990,02 € en recettes.

	Dépenses	Recettes
Opérations nouvelles 2019	40 423 465,20 €	45 344 727,98 €
Résultat de clôture 2018	5 776 014,92 €	
Restes à réaliser 2018	3 591 237,88 €	4 445 990,02 €
TOTAL	**49 790 718 €**	**49 790 718 €**

1 - Les dépenses d'investissement

Les dépenses nouvelles d'investissement s'élèvent à 40 423 465,20 € en 2019 contre 48 951 712 € en 2018 et se décomposent comme suit :

Dépenses nouvelles d'investissement	Montant (en €)
Dépenses directes d'équipement	17 996 465 €
Remboursement du capital de la dette	14 350 000 €
Provisions pour refinancement du programme d'emprunts (ce crédit s'équilibre en dépenses et en recettes) et les remboursements des dépôts de garantie	5 000 000 €
Participation versée à Créteil-Habitat-SEMIC pour la Maison de l'Enfance Aimé Césaire	1 580 000 €
Comptabilisation des avances versées aux titulaires des marchés publics	500 000,20 €
Remboursement Taxe d'aménagement	127 000 €
Dépenses d'ordre	870 000 €
TOTAL	**40 423 465,20 €**

1.1 - Les dépenses directes d'équipement

Les dépenses directes d'équipement s'élèvent à 17 996 465 € contre 15 836 094 € en 2018.

Ces dépenses demeurent à un niveau élevé, signe que la commune maintient sa volonté d'investir pour le développement et l'attractivité de son territoire au travers de projets structurants.

Ce sont ainsi plus de 204 millions d'euros qui ont été investis par la commune en douze exercices avec un programme d'investissement annuel moyen de près de 17 millions d'euros.

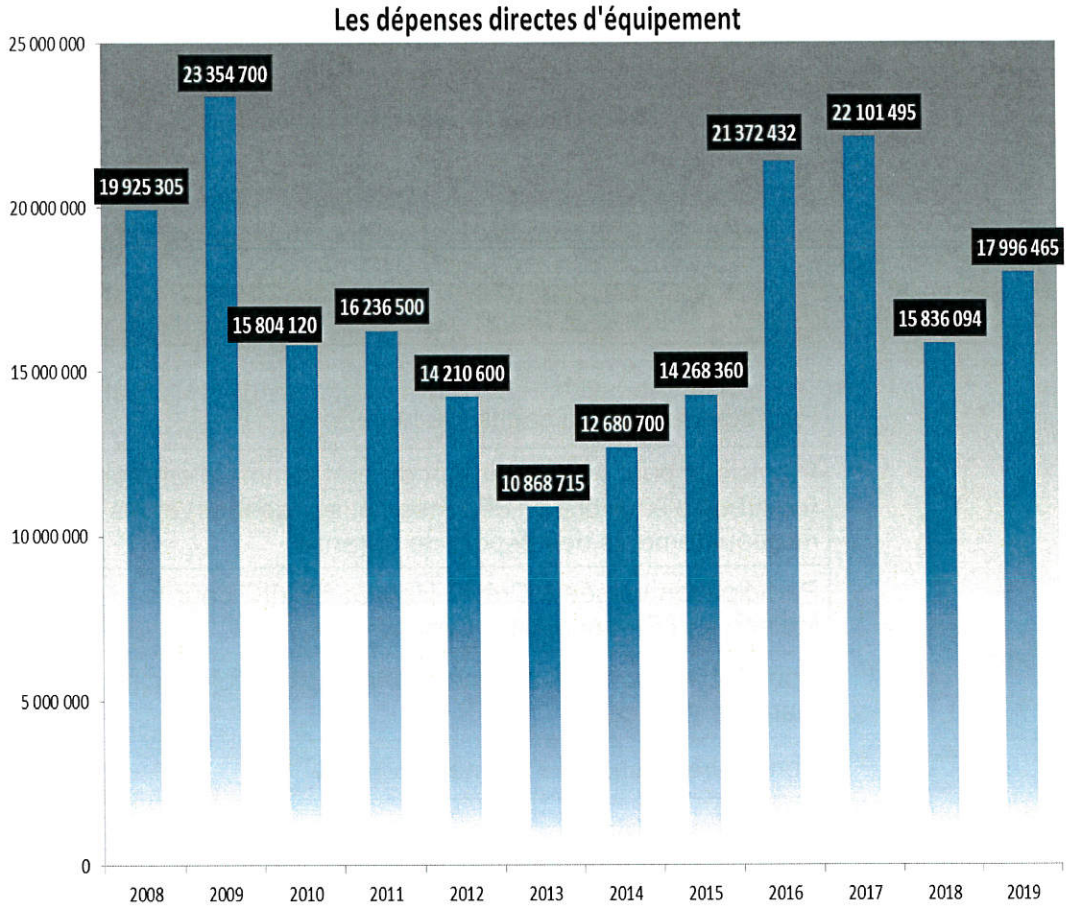

Par ailleurs, on constate qu'entre 2014 et 2019, la commune a investi en moyenne près de 17,3 M € par an contre 16,7 M€ entre 2008 et 2013. Cette évolution démontre la volonté de la commune de soutenir un programme d'investissement ambitieux alors même que depuis 2016, les charges d'investissement liées à plusieurs équipements culturels et sportifs ont été transférées au Territoire Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA).

1.1.1 - Le programme de rénovation urbaine (PRU) (798 100 € pour 2019 contre 770 000 € pour 2018)

L'année 2019 sera de nouveau marquée par la poursuite des opérations menées par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) dans le cadre du nouveau programme de rénovation urbaine.

Dans le cadre du programme de rénovation du quartier des Bleuets, la commune va consacrer cette année une enveloppe complémentaire de 455 000 € aux espaces extérieurs rue Castel et place des Moëllons.

Pour 2019, la ville poursuivra le programme de travail engagé depuis 2017 dans le cadre du programme de rénovation du quartier du Mont-Mesly. A ce titre, sont prévus 133 100 € afin de continuer le travail relatif à la réalisation d'études urbaines demandées par l'ANRU ainsi que 150 000 € pour des études programmatiques concernant le Carrefour Educatif. 60 000€ sont également prévus au titre d'une étude urbaine, conjointe avec GPSEA, sur le secteur de la Habette.

1.1.2 - Les actions en faveur de l'environnement et du cadre de vie (7 287 000 € en 2019 contre 5 126 100 € en 2018)

Elles concernent les interventions sur les espaces publics, espaces verts, voiries, réseaux et ouvrages d'art. Elles correspondent à la fois à des crédits de travaux et des dotations en équipement et matériels pour les services opérationnels concernés.

Plusieurs inscriptions spécifiques peuvent être distinguées :

➢ **<u>En matière de voirie, de réseaux, d'espaces verts et d'ouvrages d'art</u> (6 182 000 € en 2019 contre 4 011 100 € en 2018)**

- l'indemnisation de la société SFR suite à la cession du réseau câblé de la commune ..... 2 000 000 €
- divers travaux d'entretien de voirie et de réseaux dans tous les quartiers (défense incendie, reprises de réseaux, réfection, entretien marquages, affaissements, fissures…) ..... 955 000 €
- la requalification de la rue de la Prairie au travers d'une première tranche visant à la reprise du soutènement et du dévoiement des réseaux 610 000 €
- des crédits pour les espaces verts, comprenant notamment une enveloppe de 115 000 € pour l'acquisition du matériel horticole, de 70 000 € pour la poursuite de la requalification des aires de jeux, de 75 000 € pour le remplacement des platelages dégradés sur les bords de Marne (Bras du Chapitre, Ile des Ravageurs), de 50 000 € de rénovation complète du Square Colombier, et de 80 000 € pour la rénovation des stabilisés en périphérie du Parc Dupeyroux ..... 491 000 €
- la requalification de la rue Henri ..... 300 000 €
- des crédits pour diverses interventions sur les ouvrages d'art, comprenant notamment 150 000 € pour des travaux de confortement du canal, 50 000 € pour la réalisation d'un audit des ouvrages d'art présents sur le territoire et 15 000 € pour une étude foncière (envasement Bras du Chapitre).. 275 000 €
- la réfection de la chaussée rue René Arcos ..... 270 000 €
- des crédits en matériels et équipements annexes des voiries pour le fonctionnement des services ..... 226 000 €
- des travaux de la chaussée de l'avenue du chemin de Mesly, du boulevard de Montaigut, de la rue Sainte Marie, de la rue de la Reine Blanche et de la rue Michelet ..... 420 000 €
- le réaménagement de l'entrée de la pointe de l'Ile Brise Pain ..... 150 000 €
- le réaménagement des stations Autolib ..... 120 000 €
- la réfection de la chaussée de l'avenue Laferrière et la mise à l'alignement du trottoir au droit du nouveau programme immobilier ..... 100 000 €
- la poursuite de la réfection de joints de pavés dans le secteur semi-piétonnier de Leclerc ..... 90 000 €
- le traitement paysager de l'entrée de ville (rue de Valenton) ..... 50 000 €
- la réouverture du cheminement du long du lac par des travaux de clôture et réfection de platelages ..... 50 000 €

- le traitement de l'entrée de quartier de la rue Pasteur Vallery-Radot. 30 000 €
- les études pour la requalification de la voie rue de Bellevue ..... 20 000 €
- une étude pour la revitalisation de la place des Abymes ..... 15 000 €
- un dispositif anti-vitesse rue Salengro ..... 10 000 €

Par ailleurs, deux opérations importantes seront lancées dès la fin des nécessaires travaux d'assainissement effectués par GPSEA courant 2019 : Avenue du Général de Gaulle (accompagnement du programme de requalification) et Avenue du Général Gallieni (reprise de plus de 300m de chaussée). Si les travaux interviendront vraisemblablement début 2020, les études préalables (plans topographiques notamment) pourront être effectuées dès 2019.

➢ **<u>En matière d'éclairage public et de signalisation tricolore</u> (1 105 000 € en 2019 contre 1 115 000 € en 2018)**

- des travaux d'économies d'énergies : interventions sur les organes du réseau pour garantir la pérennité de la distribution et moderniser le réseau (remplacement de transformateurs, de lampes énergivores, de boîtes de coupure, entretien divers) ..... 860 000 €
- des réparations courantes en matière d'éclairage public et de signalisation tricolore pour remédier aux désordres constatés lors des tournées de vérification ..... 175 000 €
- la rénovation complète des contrôleurs de signalisation tricolore du Carrefour Petites Haies/ Valenton et autres quartiers ..... 70 000 €

1.1.3 - Les actions en faveur de la sécurité et de la tranquillité (700 000 € de crédits nouveaux en 2019 contre 100 000 € en 2018)

Conformément aux priorités municipales, un programme d'investissement est dédié aux aménagements et dispositifs de sécurité.

Il comprend, pour 2019 :

- Des aménagements de sécurité destinés au désenclavement de certains quartiers permettant de faciliter les interventions de la police ..... 460 000 €
- Des travaux liés à l'extension du dispositif de vidéo-protection sur le territoire communal ..... 240 000 €

Ces dispositifs sont travaillés en partenariat étroit avec la police nationale.

1.1.4 - Les opérations d'entretien, d'extension et de modernisation du patrimoine immobilier communal (5 860 915 € en 2019 contre 5 373 702 € en 2018)

Afin d'assurer les meilleures conditions d'utilisation, la sécurité et les fonctionnalités des bâtiments communaux mis à disposition des cristoliens, leur entretien et leur réfection sont nécessaires. Des interventions liées à

la maintenance courante, des mises en conformité des divers réseaux, des programmes de travaux répondant aux attentes des usagers sont inscrits à notre budget.

Les crédits budgétaires sont répartis entre les secteurs suivants :

- secteur scolaire ..... 2 709 200 €
- secteur sportif ..... 2 159 200 €
- secteur social ..... 504 000 €
- secteur culturel ..... 356 000 €
- secteur jeunesse ..... 132 515 €

➢ **<u>Le secteur scolaire</u> (2 709 200 € en 2019 contre 2 897 322 € en 2018)**

- le déploiement du plan numérique dans toutes les écoles cristoliennes ..... 338 200 €
- rénovation thermique de l'école maternelle Jeu de Paume avec des travaux de remplacement des façades bois et radiateurs ..... 450 000 €
- rénovation thermique de l'école élémentaire Victor Hugo avec des travaux de remplacement des fenêtres et menuiseries ..... 250 000 €
- rénovation thermique de l'école élémentaire Félix Eboué avec la rénovation de la façade ..... 50 000 €
- des travaux de rénovation toiture et réseaux du groupe scolaire Gaston Defferre ..... 35 000 €
- des travaux dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée ..... 354 000 €
- remplacement de portes et radiateurs groupe scolaire Gaspard Monge ..... 51 000 €
- mise en conformité des installations tous groupes scolaires ..... 70 000 €
- des travaux d'adaptation des CEP et CE1 ..... 40 000 €
- la poursuite de l'opération de renouvellement des installations de rideaux ..... 40 000 €
- des travaux de câblage informatique ..... 5 000 €
- diverses interventions dans les écoles notamment des travaux de peinture intérieure et de reprise de sols, des travaux dans les offices de restauration et des travaux divers dans les logements de fonction et loges de gardien ..... 402 000 €
- l'acquisition de mobiliers et de matériels divers pour les écoles et les offices de restauration ..... 419 000 €
- des travaux sur les espaces extérieurs des cours d'écoles, et notamment installation d'un potager à l'école maternelle Chateaubriand ..... 205 000 €

➢ **<u>Le secteur sportif</u> (2 159 200 € en 2019 contre 1 098 500 € en 2018)**

- réhabilitation des installations du stade de L'Ile Brise Pain ..... 800 000 €
- travaux de sécurité, d'entretien et diverses interventions de réfections des installations dans les équipements sportifs..... 317 000 €
- construction de vestiaires plateau d'évolution de la Habette ..... 250 000 €
- réfections poteaux lamellés collés gymnase Schweitzer ..... 180 000 €
- travaux gymnase du Jeu de Paume (peinture, installation faux plafond et remplacement éclairage) ..... 155 000 €
- divers matériels pour les équipements sportifs..... 139 200 €
- travaux de rénovation Centre sportif Casalis..... 120 000 €
- travaux dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée..... 78 000 €
- travaux de rénovation gymnase Levrière..... 60 000 €
- divers travaux concernant les terrains de sport et les plateaux d'éducation physique dont notamment le remplacement du pare ballon gymnase Allezard et la création d'un accès routier au Plateau d'évolution Nelson Paillou .....
- installation d'un espace de stockage au Palais des sports ..... 20 000 €

➢ **<u>Le secteur social</u> (504 000 en 2019 contre 401 200 € en 2018)**

- travaux de réaménagement et rénovation de la mini crèche de la Habette..... ..... 171 000 €
- des travaux divers dans les équipements de la petite enfance, notamment les travaux de peinture au service insertion sociale pour 17 000 € ainsi qu'au Club Kennedy pour 20 000 €, les travaux de réfection de la crèche A. Paré pour 9 000 €, les travaux de rénovation de réseaux de distribution d'eau à la crèche Dolto pour 20 000 €, la création d'une entrée et la révision de l'étanchéité du toit pour la mini crèche de l'Echat pour 18 000 € 108 000 €
- des travaux de mise en œuvre du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) ..... 100 000 €
- des crédits destinés à l'accessibilité des personnes handicapées aux équipements et espaces publics dont l'affectation est déterminée, après avis de la Commission d'Intégration des Personnes Handicapées (CIPH) ..... 55 000 €
- des travaux dans le cadre du programme de rénovation des jeux et l'amélioration des espaces extérieurs des crèches ..... 10 000 €
- des travaux dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée ..... 20 000 €
- des travaux de mise aux normes CCAS..... 40 000 €

➢ **<u>Le secteur culturel</u> (356 000 € en 2019 contre 932 000 € en 2018)**

- des interventions diverses sur les équipements socioculturels dont notamment le ravallement des façades au Centre social Kennedy pour 15 000 €, des révisions et réparations au Centre Madeleine Rebérioux pour 25 000 €, le réaménagement des locaux pour le personnel de ménage au Club de Créteil ainsi que le remplacement de la signalétique sur façade pour 37 000 €, des travaux à la MJC Village pour 10 000 €, des travaux de vérification de la structure du clocher à l'Eglise Saint Christophe pour 3 000 € et des travaux de sécurité et d'alarmes dans tous les bâtiments pour 10 000 € ..... 100 000 €
- des travaux visant à la création au sein de l'Eglise Saint-Christophe d'un accès pour les personnes à mobilité réduite ..... 70 000 €
- des travaux de rénovation au Cinéma du Palais ..... 50 000 €
- des travaux d'aménagement pour la transformation numérique de la Galerie d'Art ..... 45 000 €
- acquisition de matériels et mobiliers divers ..... 18 000 €
- le versement d'une subvention d'équipement à l'Association Culturelle Israélite de Créteil visant à l'acquisition de mobiliers..... 50 000 €
- le versement d'une subvention d'équipement à l'Association pour l'animation et la gestion des espaces culturels du centre culturel et cultuel de Créteil pour des travaux de sécurité .....

➢ **<u>Le secteur jeunesse</u> (132 515 € en 2019 contre 44 680 € en 2018)**

- des travaux d'aménagement du logement du gardien du Groupe scolaire Beuvin..... 70 000 €
- des travaux d'entretien dans les différents bâtiments dont notamment les travaux de peinture et de revêtement de sol dans divers locaux ..... 30 000 €
- l'achat de matériel et mobilier..... 22 515 €
- Installation de rideaux dans les maternelles des Buttes, de la Source et Pascal..... 10 000 €

1.1.5 - Les bâtiments, équipements et matériels assurant notamment le bon fonctionnement des services municipaux (2 930 450 € en 2019 contre 3 866 784 € en 2018)

Ils sont nécessaires au bon fonctionnement de notre collectivité et à la qualité du service rendu à la population.

➢ **<u>Concernant les travaux relatifs à l'Hôtel de Ville et aux autres bâtiments communaux</u>**
(1 170 000 € en 2019 contre 2 166 000 € en 2018)

- une enveloppe budgétaire de 530 000 € est prévue pour les travaux nécessaires à l'entretien de l'Hôtel de Ville (travaux de rénovation thermique, de sécurisation, de mise en conformité…) ..... 530 000 €

- une enveloppe budgétaire de 327 000 € est prévue pour des travaux sur divers bâtiments communaux et équipements hors Hôtel de Ville dont 64 000 € pour des travaux sur les terrasses, de la menuiserie, des installations électriques à la Maison des Associations, dont 15 000 € pour des travaux d'entretien à la Maison des Anciens Combattants ..... 327 000 €

- une enveloppe budgétaire de 150 000 € est prévue pour des travaux sur des locaux jardiniers ..... 150 000 €
- un programme de travaux favorisant la maîtrise de la consommation d'énergie ..... 133 000 €
- des travaux dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée ..... 30 000 €

➢ **<u>Concernant la dotation des moyens, l'acquisition de matériels, mobiliers, outillage et véhicules à destination des services</u> (1 760 450 € en 2019 contre 1 700 784 € en 2018)**

- les crédits dévolus au secteur de l'informatique et de la téléphonie, notamment les licences supplémentaires, les dotations de matériels et de logiciels en lien avec le déploiement du schéma directeur informatique de la collectivité et du plan numérique des écoles..... 712 000 €
- le remplacement et l'acquisition de véhicules et scooters, dont des véhicules électriques, pour 230 000 € ainsi que d'un véhicule poids lourds avec grue pour 195 000 €, l'acquisition de matériels pour le garage municipal pour 17 500 € ..... 445 500 €
- l'acquisition de divers matériels spécifiques et fournitures pour les services municipaux dont des matériels de sécurité pour 37 000 € et l'équipement de la régie bâtiment pour 274 000 ..... 311 000 €
- l'équipement mobilier et matériel de l'ensemble des services municipaux ..... 291 950 €

1.1.6 - Des crédits pour des aménagements de proximité (300 000 € en 2019 contre 439 000 € en 2018)

- les crédits mis à disposition des conseils de quartiers permettant la mise en œuvre des projets décidés au plus près des besoins de nos concitoyens..... 300 000 €

1.1.7 - Les actions d'aménagement urbain (120 000 € en 2019 contre 260 508 € en 2018)

- la finalisation de l'équipement de la Salle Nicolas Ledoux..... 15 000 €
- des crédits relatifs à des acquisitions de terrains et aux frais de notaires afférents ..... 105 000 €

Répartition des dépenses d'équipement entre secteurs (17 996 465 €)

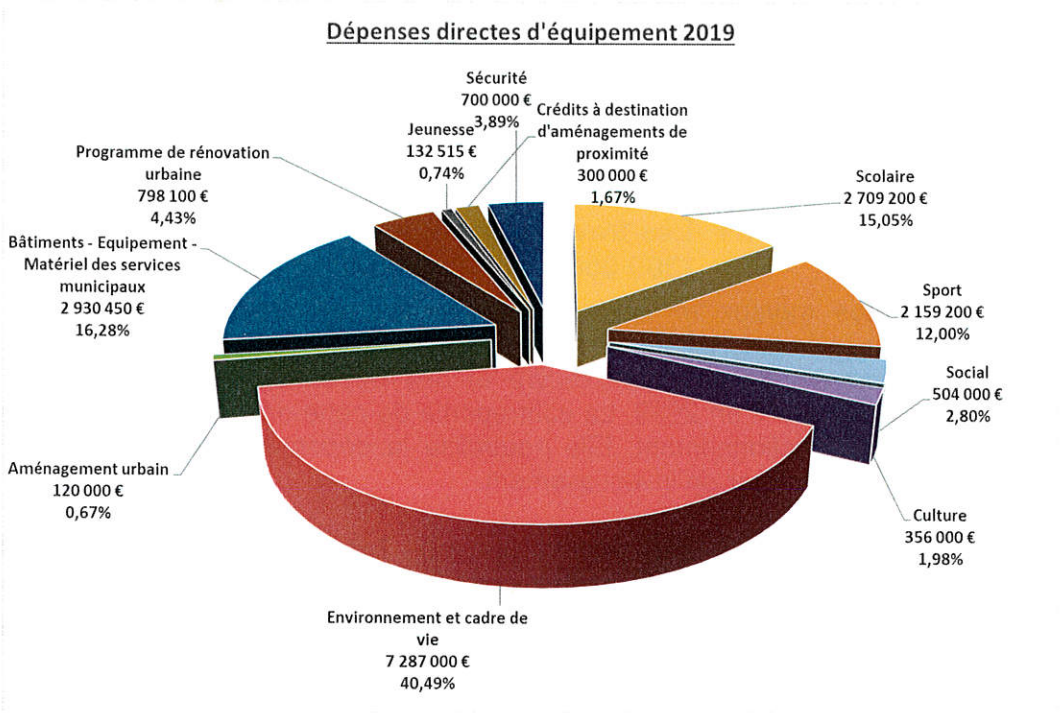

1.2 - Les dépenses financières (20 930 000 € en 2019 contre 20 837 300 € en 2018)

1.2.1 - La participation versée à Créteil-Habitat-SEMIC pour le financement de la maison de l'enfance Aimé Césaire (1 580 000 € en 2019 contre 1 650 000 € en 2018)

Le conseil municipal, dans sa séance du 6 novembre 2006, a adopté le mode de financement de la Maison de l'Enfance Aimé Césaire. Celui-ci prévoit que la commune assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération et qu'elle reçoive pour cela, outre différentes subventions d'investissement, un fonds de concours de Créteil-Habitat-SEMIC, à hauteur du coût net de l'opération. En contrepartie, elle verse à Créteil-Habitat-SEMIC, à compter de 2009 et, ce, jusqu'en 2022, une participation d'équilibre à hauteur de l'annuité des deux prêts contractés par Créteil-Habitat-SEMIC. Cette participation s'élève pour 2019 à 1 580 000 €.

1.2.2 - Le remboursement de la dette (14 350 000 € en 2019 contre 14 000 000 € en 2018), les opérations de refinancement (5 000 000 €)

Pour 2019, le remboursement en capital de la dette, hors refinancement, s'élève à 14 350 000 € contre 14 000 000 € en 2018. Le montant du remboursement de la dette est fonction du volume net d'emprunts contractés sur les années passées et du profil d'amortissement des prêts constituant l'encours.
Par ailleurs, il est envisagé de continuer d'explorer les opportunités de marché à même de permettre à la commune de procéder à des opérations de refinancement pour améliorer les conditions financières de notre dette. À ce titre, un montant de 5 000 000 € est prévu. Cette inscription s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement.

1.3 - La nécessité de comptabiliser les avances forfaitaires versées aux titulaires des marchés publics en section d'investissement

Un crédit de 500 000 € sera inscrit en 2019. Cette inscription s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement.

1.4 - Les dépenses d'ordre (870 000 € en 2019 contre 11 778 318 € en 2018)

1.4.1 - Les travaux en régie (200 000 € en 2019 comme en 2018)

Les travaux en régie correspondent aux travaux directement réalisés par les services techniques. Leurs montants se calculent en tenant compte du coût horaire de la main-d'œuvre et des dépenses en fournitures. Ils s'élèvent à 200 000 € en 2019. La contrepartie de cette dépense d'ordre figure en recettes de fonctionnement. Elle neutralise la dépense réelle de fonctionnement pour la transférer en investissement.

1.4.2 - La neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement (600 000 € en 2019)

Chaque année la ville procède à l'amortissement des subventions d'équipement qu'elle verse à des tiers. Il s'agit d'une dépense obligatoire. Cette opération se traduit par une dépense d'ordre en fonctionnement et une recette d'ordre en investissement constituant ainsi un autofinancement de la section d'investissement. Un décret a donné la possibilité aux communes de neutraliser la charge d'amortissement des subventions d'équipement versées. Ainsi, il est possible pour la commune de corriger un éventuel déséquilibre de la section de fonctionnement en utilisant cette procédure. Cette neutralisation se traduit donc par l'inscription d'une recette d'ordre en section de fonctionnement et d'une dépense d'ordre en section d'investissement.

1.4.3 - Les opérations patrimoniales (70 000 € en 2019 contre 11 578 318 € en 2018)

Elles visent à constater de façon comptable des évolutions de notre patrimoine, en liaison avec des opérations passées ou en cours, et à régulariser des erreurs d'imputation effectuées lors d'exercices antérieurs.
Pour rappel, en 2018, ces crédits comprenaient à la demande du comptable public, une opération de régularisation comptable à hauteur de 11 508 318 € suite à une erreur d'imputation budgétaire, effectuée entre 2009 et 2014, concernant la participation versée à Créteil-Habitat-SEMIC dans le cadre du financement de la Maison de l'Enfance Aimé Césaire.
Elles concernent, pour 2019, le transfert des annonces d'appels d'offres pour travaux, sur des imputations d'immobilisations en cours pour 50 000 €, le transfert des études sur des imputations d'immobilisations en cours pour 20 000 €.
Ces écritures s'équilibrent en dépenses et en recettes d'investissement.

2 - Les recettes d'investissement et l'équilibre

Les recettes nouvelles d'investissement s'élèvent à 45 344 727,98 en 2019 contre 177 946 534,99 € en 2018. Pour rappel, en 2018, ce haut niveau de recettes s'expliquait par la mise en réserve d'une partie de l'excédent de fonctionnement lié à la reprise de l'excédent de liquidation de l'OPH de Créteil de 2017 afin de combler le besoin de financement de la section d'investissement (lié à la participation de la commune au capital de Créteil Habitat SEMIC).

Les recettes nouvelles d'investissement se décomposent comme suit :

2.1 - Les recettes réelles (30 355 279,98 € en 2019 contre 156 509 211,02 € en 2018)

2.1.1 - Les subventions d'investissement (474 892 € en 2019 contre 1 370 866 € en 2018)

Elles s'élèvent, en 2019, à 474 892 € et se décomposent notamment ainsi :

- les subventions de la Métropole du Grand Paris versées dans le cadre du Fonds d'investissement métropolitain pour :
  - fonds métropolitain pour l'innovation numérique (MIC EDUC)..... 22 000 €
- les subventions contrat régional :
  - l'aménagement de la Pointe de l'Ile Brise pain..... 85 000 €
  - Rénovation des façades de l'école maternelle du Jeu de Paume..... 115 000 €
- le produit des amendes de police..... 100 000 €
- les subventions de l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local :
  - le programme de rénovation des charpentes du gymnase Schweitzer..... 50 000 €
- la subvention de l'ANRU pour la réalisation de l'étude urbaine dans le cadre du programme de rénovation urbaine du quartier du Mont-Mesly ..... 94 892 €
- la subvention CAF pour la rénovation de la crèche des Sarrazins..... 8 000 €

2.1.2 - Les dotations et participations (pour 3 179 125,20 € en 2019 contre 3 588 755,03 € en 2018)

Elles s'élèvent à 3 179 125,20 € en 2019 et se répartissent de la sorte :

- le FCTVA qui correspond à 16,404 % des dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2018..... 2 500 000 €

- la taxe d'aménagement générée par les permis de construire délivrés sur le territoire communal .....679 125,20 €

2.1.3 - Les cessions (3 720 000 € en 2019 contre 5 454 767 € en 2018)

La commune prévoit la réalisation de certaines opérations de cessions en 2019 :

- la cession du réseau câblé Numéricable ..... 2 900 000 €
- la cession du terrain d'assiette du Centre Cultuel et Culturel de Créteil (3ème tranche)..... ..... 300 000 €
- la vente d'un local commercial situé au 35 avenue Billotte..... ..... 175 000 €
- la vente d'un local commercial situé au 37 rue de Falkirk..... ..... 135 000 €
- la cession de la fin de la voie ferrée Chemin des Marais..... ..... 125 000 €
- la vente d'un local situé au 45 rue de Falkirk..... ..... 85 000 €

2.1.4 - Le recours à l'emprunt (17 560 000 € en 2019 contre 16 600 000 € en 2018)

Des crédits à hauteur de 5 000 000 € sont proposés au titre d'opérations de refinancement. Cette écriture s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement.
Une fois pris en compte l'ensemble des dépenses et des recettes d'investissement, le besoin de financement résiduel s'élève à 12 560 000 €. Il sera couvert par le recours à l'emprunt.

2.1.5 - L'excédent de fonctionnement capitalisé (4 921 262,78 € en 2019 contre 128 994 822,99 € en 2018)

A l'issue de l'exercice 2018, la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 13 670 529,42 €.
Le résultat d'investissement, calculé en prenant en compte le solde d'exécution 2018 et le solde des restes à réaliser, est, quant à lui négatif et s'établit à 4 921 262,78 €.
Par conséquent, il est nécessaire de mettre en réserve une partie de l'excédent de fonctionnement pour 4 921 262,78 €, afin de combler le besoin de financement de la section d'investissement.

2.1.6 - La nécessité de comptabiliser le remboursement des avances forfaitaires versées aux titulaires des marchés publics en section d'investissement

Un crédit de 500 000 € sera inscrit. Cette inscription s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement.

2.2 - Les recettes d'ordre (2 999 000 € en 2019 contre 14 386 318 € en 2018)

Les recettes d'ordre s'élèvent à 2 999 000 € et se répartissent ainsi :

- l'amortissement des immobilisations ..... 2 929 000 €
- le transfert des annonces d'appels d'offres pour les travaux et les études sur des imputations d'immobilisation ..... 70 000 €

2.3 - Le virement de la section de fonctionnement à l'investissement (11 990 448 € en 2019 contre 7 051 005,97 € en 2018)

La dernière composante de l'autofinancement est le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, soit une inscription de 11 990 448 € pour 2019.
Conformément aux orientations évoquées dans le débat d'orientations budgétaires, l'autofinancement volontaire vise à conforter durablement notre situation financière et à s'établir en cohérence avec le niveau d'investissement porté par la commune.

3 - La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018

Conformément à l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.
La reprise anticipée du résultat fait l'objet d'une fiche de calcul transmise au comptable public, afin qu'il en assure la pertinence.
Sur l'exercice 2018 à l'issue de la journée complémentaire, il a été constaté un excédent de fonctionnement de 13 670 529,42 € conforme au résultat du comptable public.
Le résultat d'investissement, calculé en prenant en compte le solde d'exécution 2018 et le solde des restes à réaliser, est négatif et s'établit à 4 921 262,78 €.
Par conséquent, il est nécessaire de mettre en réserve une partie de l'excédent de fonctionnement pour 4 921 262,78 €, afin de combler le besoin de financement de la section d'investissement.

Il vous est proposé d'inscrire le solde de l'excédent de fonctionnement 2018, après mise en réserve, en recette de fonctionnement pour 2019.
La procédure de reprise anticipée des résultats est résumée dans le tableau suivant :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2018	13 670 529,42€
Résultat à affecter	**13 670 529,42€**

Investissement	
Solde d'exécution 2018	125 342 180,09€
Résultat antérieur reporté (déficit)	-131 118 195,01€
Solde des restes à réaliser 2018 (report de recettes 4 445 990,02 € / dépenses 3 591 237,88 €)	+ 854 752,14€
Résultat d'investissement (besoin de financement)	**- 4 921 262,78€**
Montant de l'excédent de fonctionnement nécessaire pour couvrir le besoin de financement	+4 921 262,78€
Excédent de fonctionnement disponible	8 749 266,64€
Montant total de la reprise anticipée	**8 749 266,64€**

Il convient de rappeler que le virement de section n'est pas exécuté et n'est pas intégré dans le calcul du résultat, ce qui crée mécaniquement un excédent en fonctionnement et un déficit en investissement.

4 - Les reports

4.1 - Les reports de dépenses pour 3 591 237,88 € en 2019 contre 5 357 293,23 € en 2018

Les crédits d'investissement reportés de 2018 sur 2019 concernent, d'une part, des travaux ou des acquisitions de matériel et d'équipement pour lesquels les factures sont parvenues après le 31 décembre et, d'autre part, des travaux pour lesquels le lancement de l'opération a été retardé du fait du déroulement de certaines procédures complexes (marchés publics, instruction de dossiers de subventions) ou de mauvaises conditions climatiques.
Ils portent sur un montant total de 3 591 237,88 € et concernent notamment :

- des travaux d'aménagement de voirie ..... 602 578,97 €
- des travaux et des équipements dans les écoles, les cours d'écoles et les restaurants scolaires..... 527 085,55 €
- des travaux d'aménagement et d'entretien de l'Hôtel de Ville et des différents bâtiments communaux ..... 485 256,29 €
- l'achat de véhicules et matériel du garage..... 462 161,37 €

- le programme d'entretien et de travaux sur l'éclairage public et la signalisation tricolore ..... 233 203,90 €
- la subvention d'équipement versée pour la construction de la Maison du Handball ..... 207 920,00 €
- les travaux de remplacement de la passerelle sur la pointe de l'Île Brise Pain ..... 205 233,12 €
- des crédits liés à l'achat de matériel, d'outillage et de mobilier ainsi que de licences, de logiciels et d'infrastructure réseau ..... 190 536,91 €
- les frais d'acquisition de terrains et de bâti et les frais de mise en alignement de voirie dont notamment ceux concernant l'acquisition en VEFA du parking public de la Porte de Brie ..... 183 709,91 €
- des travaux pour l'installation et le déploiement du centre de supervision urbain au sein du bâtiment rue du 8 mai 1945 ..... 164 459,32 €
- du mobilier de fleurissement et des installations de jeux dans les parcs et jardins ..... 128 885,35 €
- des travaux divers au sein des équipements sportifs ..... 116 038,73 €
- des études et assistances à maitre d'ouvrage pour la cession du réseau câblé, étude du parc automobile, PRU Mont-Mesly ..... 69 168,46 €
- une subvention versée à la Brigade des sapeurs-pompiers pour l'installation de jeux ..... 15 000,00 €

4.2 - Les reports de recettes pour 4 445 990,02 € en 2019 contre 7 480 665,25 € en 2018

Les recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice s'élèvent à 4 445 990,02 €. Elles sont constituées de subventions liées à des travaux en cours, d'un emprunt contracté en 2018 et mobilisé en 2019 et de la restitution d'avances forfaitaires versées aux titulaires de marches publics.
Il s'agit principalement :

- d'un emprunt contracté auprès de la Société Générale pour 3 000 000,00 €.

- de subventions d'investissement pour 1 426 183,48 € qui se découpent ainsi :

  - *des subventions d'investissement liées aux programmes de rénovation urbaine pour 1 011 503,00 €*
    - l'opération de construction de l'espace Jean Ferrat :
      - les subventions de la CAF94 pour :
        - la création d'un relais d'assistant maternel... 226 370,00 €
        - la création d'un ALSH élémentaire et adolescents ..... 532 844,00 €
        - la création d'un centre social ..... 232 049,00 €

- les frais liés aux études urbaines et d'architecturales pour le PRU du Mont-Mesly subventionnés par l'ANRU ..... 20 240,00 €

➢ *des subventions d'investissement de l'Etat dans le cadre des opérations retenues dans le programme Territoire à énergie positive pour une croissance verte pour 133 000 € :*

- la subvention pour le remplacement des menuiseries école élémentaire Félix Eboué ..... 133 000,00 €

➢ *la subvention d'investissement de la Région liée à l'opération suivante pour 20 968,82 € :*

- la subvention des travaux d'aménagement pour l'aménagement d'une vingtaine de parcelles de jardins familiaux sur la pointe de l'Île Brise Pain..... 20 968,82 €

➢ *des autres subventions d'investissement et participations pour 260 711,66 € :*

- la subvention versée du CNDS pour la mise en accessibilité du centre sportif Marie Thérèse Eyquem..... 24 400,00€
- la participation du SIPPEREC pour l'éclairage public ..... 159 550,03 €
- la subvention dans le cadre de « l'école change avec le numérique »..... 15 103,00 €
- diverses subventions CAF pour des travaux dans les crèches municipales ..... 61 658,63 €

- de la restitution des avances forfaitaires versées aux titulaires des marchés publics ..... 19 806,54 €

La section de fonctionnement

L'équilibre de la section de fonctionnement se résume ainsi :

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles 2019	172 145 773,00 €	177 515 954,36 €
Opérations d'ordre 2019	14 919 448,00 €	800 000,00 €
Excédent reporté 2018		8 749 266,64 €
TOTAL	**187 065 221,00 €**	**187 065 221,00 €**

1 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2019 à 187 065 221 € contre 171 101 494,97 € en 2018.

Elles se composent de dépenses réelles et de dépenses d'ordre :

- les dépenses réelles qui s'élèvent à 172 145 773 € en 2019 contre 161 242 489 € en 2018, sont en hausse de 6,76% ;
- les dépenses d'ordre qui s'élèvent à 14 919 448 € en 2019 contre 9 859 005,97 € en 2018 sont en hausse de 51,33 % en raison d'une croissance de l'autofinancement volontaire .

	BP 2018	BP 2019	Variation
Charges à caractère général	20 405 716,00 €	29 112 119,00 €	+42,67%
Charges de personnel	79 749 036,00 €	80 828 000,00 €	+1,35%
Atténuations de produits	680 500,00 €	686 953,00 €	+0,95%
Autres charges de gestion courante	56 652 877,00 €	57 791 541,00 €	+2,01%
Frais financiers	3 550 000,00 €	3 530 000,00 €	-0,56%
Charges exceptionnelles	204 360,00 €	197 160,00 €	-3,52%
Total dépenses réelles	**161 242 489,00 €**	**172 145 773,00 €**	**+6,76%**
Virement à la section d'investissement	7 051 005,97 €	11 990 448,00 €	+70,05%
Dotation aux amortissements	2 808 000,00	2 929 000,00 €	+4,31%
Total dépenses d'ordre	**9 859 005,97 €**	**14 919 448,00 €**	**+51,33%**
TOTAL	**171 101 494,97 €**	**187 065 221,00 €**	**+9,33%**

Au stade du budget primitif, les dépenses réelles de fonctionnement connaissent par rapport à 2018 une évolution de +6,76 %. Toutefois, cette évolution doit être ramenée à périmètre constant pour pouvoir être comparée. Il convient ainsi de retraiter la part de la dépense compensée en recettes correspondant aux refacturations du Territoire liées à la restitution des compétences restauration scolaire, propreté urbaine et hygiène publique qui vient peser sur l'exercice 2019. C'est donc 8 668 226 € qu'il convient de retraiter

soit le montant reversé par GPSEA à la commune. Ce retraitement est d'autant plus important qu'une discussion est actuellement en cours avec la Préfecture du Département pour permettre la compensation de ce montant en dépenses et recettes, ce qui permettrait cette opération comptable supplémentaire.
Après retraitement et à périmètre constant par rapport aux dépenses budgétées en 2018, les dépenses réelles de fonctionnement connaissent une évolution de seulement +1%. Cette croissance maitrisée est le résultat d'une gestion optimisée des crédits de fonctionnement.
Les dépenses réelles de fonctionnement au sens du contrat se situent ainsi, pour 2019, en deçà du plafond de dépenses notifié par la Préfecture. Bien que la municipalité ait fait le choix de ne pas signer avec les services de l'Etat le contrat lui imposant des objectifs contraignants, il apparaît donc qu'elle est en mesure de respecter pleinement les orientations fixées.

Les dépenses de fonctionnement peuvent être appréhendées selon la nature de la dépense ou selon le secteur d'activité auquel sont destinés les crédits.

1.1 - Les dépenses réelles par nature

Elles s'élèvent à 172 145 773 € en 2019 contre 161 242 489 € en 2018.

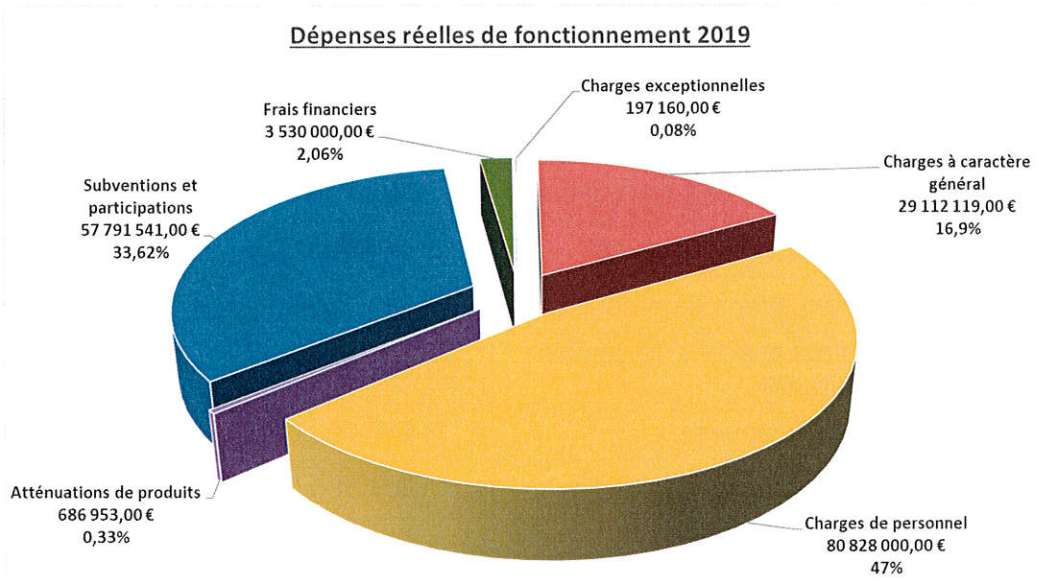

1.1.1 - Les dépenses à caractère général (29 112 119 € en 2019 contre 20 405 716 € en 2018)

Les dépenses à caractère général concernent principalement l'ensemble des fournitures, frais et prestations de service nécessaires à l'administration générale de la collectivité (fournitures, fluides, consommables, études), à l'entretien du patrimoine (contrats d'entretien, de nettoyage) et aux dispositifs à la population. Elles intègrent également les reversements liés aux compétences communales prises en charge par GPSEA.
Elles affichent une hausse de 42,67% qui s'explique notamment par l'impact des restitutions de compétences par GPSEA effectuées en 2018 qui donnent lieu à un versement de 8 745 946 € par la ville en charges à caractère général partiellement neutralisé par un versement de GPSEA au bénéfice de la ville en produit des services. Ainsi, en retraitant les dépenses relatives aux refacturations par le Territoire, les charges à caractère général présentent une légère hausse de seulement +0,19% par rapport au BP 2018.
Les principaux postes budgétaires sont les suivants :

- Remboursement frais GPSEA. ..... 8 745 946 €
- les fluides..... 4 810 000 €
- les contrats d'entretien et les réparations effectuées dans les bâtiments municipaux, sur les voiries et réseaux divers ainsi que sur les matériels nécessaires au fonctionnement des services ..... 3 304 887 €
- les achats de prestations de service nécessaires à l'activité des services et aux prestations rendues aux usagers..... 1 996 179 €
- les assurances multirisques relatives aux personnels, aux véhicules aux bâtiments municipaux..... 1 444 250 €
- les locations immobilières et charges locatives..... 988 415 €
- les fournitures, pièces et outillages nécessaires aux régies des services techniques et au garage..... 715 000 €
- les frais d'alimentation des restaurants administratifs ..... 751 030 €
- les frais de carburants ..... 670 000 €
- les frais de nettoyage des locaux..... 715 590 €
- les fournitures administratives nécessaires à l'activité des services municipaux et les fournitures scolaires ..... 516 255 €
- les impôts et taxes diverses..... 410 795 €
- les locations mobilières..... 340 096 €
- les frais d'affranchissement ..... 234 200 €

Les dispositifs à la population sont également nombreux et sont détaillés dans la présentation fonctionnelle des dépenses réelles des services à la population.

1.1.2 - Les dépenses de personnel (80 828 000 € en 2019 contre 79 749 036 € en 2018)

La Ville de Créteil, comme chaque année, poursuit l'ambition de répondre à la fois aux besoins des services en moyens humains pour appuyer leurs projets

et aux attentes des habitants dans la mise en œuvre de l'action publique et de permettre aux agents municipaux de poursuivre une carrière régulière et enrichissante.

Pour 2019, les charges de personnel sont évaluées à 80 828 000 € contre 79 749 036 € en 2018.

La masse salariale ressort en légère hausse +1,35% par rapport au BP 2018.

Cette évolution s'explique principalement par des dépenses supplémentaires liées aux mesures réglementaires décidées au niveau national :

- le « glissement vieillesse technicité », qui correspond à la progression mécanique des évolutions de carrières des agents publics et qui pèsera ainsi dans l'évolution de la masse salariale pour près de 926 000 € ;
- le « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) qui pour cette seconde année générera un coût supplémentaire de 300 000 € ;
- l'augmentation des cotisations Urssaf maladie pour les contractuels et des cotisations transport pour un coût supplémentaire de 100 000€ ;
- l'augmentation du SMIC pour un coût de 21 000 €;

Par ailleurs, cette année, le renforcement de la politique de sécurité se traduira par la création d'une équipe de gardes urbains en charge de la prévention et de la verbalisation qui représente un coût de 150 000 €.

1.1.3 - Les autres charges de gestion courante (57 791 541 € en 2019 contre 56 652 877 € en 2018)

1.1.3.1 - La dotation au Fonds de compensation des charges territoriales versée au Grand Paris Sud Est Avenir (31 232 966 € en 2019 contre 30 217 772 € en 2018)

Le Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) fait partie avec l'Attribution de compensation métropolitaine, qui est une recette de fonctionnement pour la commune, des flux financiers qui structurent désormais l'architecture et les relations à trois niveaux Commune-Territoire-Métropole propre à la petite couronne parisienne. Il constitue un mécanisme visant à assurer la neutralité budgétaire des situations antérieures à la mise en place de la Métropole du Grand Paris et de ses établissements publics territoriaux.

La dotation individuelle à ce fonds versée par la commune à Grand Paris Sud Est Avenir est ainsi composée de trois parts :

- *la part fiscalité* pour 12 633 848 € qui correspond au produit 2015 des taxes ménage précédemment perçu par la Communauté d'Agglomération Plaine centrale actualisée chaque année de la revalorisation forfaitaire des bases ;
- *la part dotation de compensation de la part salaire (CPS)* pour 14 497 895 € ; recette historique de la Plaine centrale, perçue désormais par la Métropole à hauteur de 14 497 895 € et reversée au territoire Grand Paris Sud Est Avenir via la commune et sa dotation individuelle au FCCT ;

- *la part liée à la valorisation financière des compétences transférées à GPSEA* qui s'élève à 4 101 223 € compte tenu des transferts effectués depuis 2016, part actualisée chaque année de la revalorisation forfaitaire des bases :
    - Plan local d'urbanisme : 189 209 €,
    - Eaux pluviales : 409 130 €,
    - Gestion des équipements culturels et sportifs : 2 848 858 €
    - Voirie : 508 739 €,
    - Aménagement : 145 287 €.

La dotation individuelle de la commune pour 2019 s'établit donc à 31 232 966 € en augmentation de 1 015 194 € par rapport à 2018.
Cette hausse est due essentiellement au mécanisme d'actualisation annuel, prévu par la loi, des première et troisième parts du FCCT à hauteur du coefficient de revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives de 2,2%.

1.1.3.2 - Les subventions et participations (26 558 575 € en 2019 contre 26 435 105 € en 2018)

Elles se répartissent en plusieurs rubriques :

➢ Les subventions aux associations et autres personnes de droit privé
(8 917 812 € en 2019 contre 9 049 062 € en 2018)

L'enveloppe de subventions au tissu associatif a été reconduite pour 2019 et s'élève à 8 917 812 €, la Ville octroyant ainsi son soutien à plus de 150 associations et signifiant ainsi sa reconnaissance du rôle de ces structures au sein de la cité.

Ces attributions font l'objet d'un rapport spécifique également présenté lors de ce conseil municipal.

➢ La subvention au CCAS
(12 382 993 € en 2019 contre 12 132 993 € en 2018)

Au cœur de la politique du vivre ensemble voulue par Créteil, les interventions du CCAS s'inscrivent dans un objectif de cohésion sociale et de solidarité envers les plus fragiles. Dans un contexte de maîtrise de la masse salariale mais de diminution des recettes de l'Etat et de la CAF, l'équilibre du budget 2019 du CCAS implique une contribution plus importante de la ville qui souhaite maintenir une politique sociale volontariste.

➢ Les contributions aux établissements publics de coopération intercommunale
(1 284 570 € en 2019 contre 1 303 050 € en 2018).

Les contributions aux établissements publics de coopération intercommunale représentent cette année un montant de 1 284 570 €.

Elles concernent le Syndicat informatique INFOCOM94 pour 662 120 €, la Base de plein air et de loisirs de Créteil pour 562 000 €, le cimetière intercommunal de Valenton et le Syndicat des communes de la région parisienne pour le service funéraire pour 12 950 € et Autolib pour 47 500 €.

➢ Diverses participations et subventions dont les contributions obligatoires
(3 973 200 en 2019 contre 3 950 000 € en 2018).

Il s'agit principalement de l'inscription des crédits nécessaires aux contributions obligatoires de la commune aux structures suivantes :

- la contribution aux dépenses de la brigade de sapeurs-pompiers est évaluée à 1 750 000 € pour 2019, comme en 2018 ;

- les contributions aux écoles privées pour l'aide aux familles pour la scolarité, la cantine et l'organisation de classes découvertes à hauteur de 767 200 € ;
- les admissions en non-valeur des créances qui n'ont pu être recouvrées par le comptable public et les créances éteintes pour 100 000 €.

1.1.4 - Les frais financiers (3 530 000 € en 2019 contre 3 550 000 € en 2018)

Les charges d'intérêts sont estimées à 3 530 000 € en 2019 contre 3 550 000 € en 2018. En 2019, la charge de la dette se réduit malgré les nouveaux emprunts contractés en 2018. En effet, de par ses choix stratégiques d'indexation de taux, la commune continue de bénéficier pleinement du niveau historiquement bas des taux révisables et variables. Le taux moyen de sa dette est de 1,79 % (contre 1,82% en 2018).
Les intérêts des lignes de trésorerie sont également estimés à 100 000 € afin de faire face à une éventuelle hausse des taux et compte tenu des marges rémunérant les établissements bancaires.

Il est, par ailleurs, inscrit un crédit de 230 000 € pour les frais financiers du SWAP contractualisé avec RBS. Cette dépense est couverte, en 2019, par un produit financier de 280 000 €. Depuis 2013, le SWAP contractualisé avec RBS est désormais classé 1A au sens de la « Charte Gissler », le risque sur Libor USD étant désormais désactivé.

De plus, il est inscrit un crédit de 50 000 € pour le paiement des commissions demandées par les établissements bancaires (frais de dossier, commissions diverses) et pour envisager de poursuivre les opérations de renégociation de l'encours de dette de la commune.

1.1.5 - Les charges exceptionnelles (197 160 € en 2019 contre 204 360 € en 2018)

Elles sont constituées des provisions pour l'annulation des titres émis lors des exercices antérieurs ou atteints par la déchéance quadriennale pour 50 000 € ainsi que de bourses et prix attribuées par les services lors des manifestations sportives et des classes découvertes pour 36 600 €.

Cette année est également prévue une provision de 68 400 € pour une contribution exceptionnelle au syndicat Autolib au titre des frais liés à la résiliation de la délégation de service public.

1.1.6 - Les atténuations de produits (686 953 € en 2019 contre 680 500 € en 2018)

Elles sont constituées principalement en 2019 de la contribution de la commune au fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC).

Institué en 2012 à destination des communes et établissements publics de coopération intercommunale, l'ambition portée par ce fonds était de favoriser la mise en œuvre d'un mécanisme dit de « péréquation horizontale » entre les collectivités territoriales.

Pour 2019, l'enveloppe globale a été gelée par le gouvernement à 1 milliard d'euros pour la troisième année consécutive. Pour autant, la contribution de l'ensemble territorial Grand Paris Sud Est Avenir, auquel Créteil appartient, pourrait connaître une augmentation en raison d'une potentielle hausse du potentiel financier agrégée.

Compte tenu d'une répartition des contributions entre GPSEA et ses communes membres en régime de droit commun depuis 2018, cette hausse de contribution de l'ensemble territorial devrait être portée par les communes membres.
Ainsi, compte tenu de cette croissance à prévoir, la contribution de la commune est portée à 674 510 € en 2019 contre un réalisé de 562 092 € en 2018.

En 2018, l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris était provisoire et ne tenait pas compte du montant des charges transférées arrêté par la CLECT courant 2018. Ainsi, afin de procéder à une régularisation du trop-perçu en 2018, il est inscrit un crédit de 11 143 € en 2019.

1.2 - Les dépenses d'ordre (2 929 000 en 2019 contre 2 808 000 € en 2018)

Toutes les dépenses d'ordre correspondent à la fois à des dépenses de fonctionnement et des recettes d'investissement. Les dépenses d'ordre concernent l'amortissement des immobilisations pour 2 929 000 €.

1.3 - Le virement de la section de fonctionnement à l'investissement (11 990 448 € en 2019 contre 7 051 005,97 € en 2018)

Conformément au débat d'orientations budgétaires, la dernière composante de l'autofinancement est le virement de section, soit une inscription de 11 990 448 €.

1.4 - Les dépenses réelles des services à la population

Elles concernent l'ensemble des dépenses des services qui œuvrent au profit de la population et des usagers du service public en termes de moyens humains, matériels, de prestations de services et de subventions aux associations.

Il vous est proposé une présentation fonctionnelle de ces dernières intégrant les dépenses de personnel.

1.4.1 - La démocratie locale et de proximité (137 050 € en 2019 contre 139 000 € en 2018)

Favoriser la pratique et l'apprentissage de la citoyenneté au sein de lieu de participation où peuvent s'exprimer ses habitants est un axe fondateur du projet politique de la Ville en faveur d'une citoyenneté vivante et active.
Aussi pour 2019, les dépenses inscrites en faveur de la démocratie locale et de proximité s'élèvent à 137 050 € en 2019 contre 139 000 € en 2018.
Ce budget porte l'ambition de répondre aux objectifs fixés par la municipalité afin d'impulser, de mettre en œuvre et de suivre l'ensemble des actions développées autour des conseils de quartier et des conseils municipaux pour les jeunes cristoliens mais aussi soutenir des actions ciblées en lien avec le développement de la Ville.
Le déploiement de ces démarches s'articule autour de trois volets :

- **Les assemblées locales**

Elles concernent 180 jeunes cristoliens qui siègent au sein des conseils municipaux des enfants (121 enfants), des adolescents (38 adolescents) et des jeunes (21 jeunes) et pour lesquels des crédits à hauteur de 24 900 € sont inscrits en 2019.

Ces crédits permettront d'assurer le financement du fonctionnement de ces instances ainsi que l'intervention de prestataires extérieurs dans le cadre des différents projets portés par les conseils et les manifestations qui en découlent ainsi que l'accompagnement nécessaire des jeunes conseillers.

- **Les conseils de quartier et de secteurs**

Les conseils de quartiers et de secteurs disposent d'un budget de fonctionnement dont le montant global s'élève à 65 000 €. Une somme de 4 000 € est attribuée forfaitairement à chaque conseil de quartiers et de 5 000 € à chaque secteur et, ce, afin d'appuyer la réalisation de réunions, de projets, d'actions et d'animations.

- **Les actions de démocratie participative**

Ces actions sont mises en place dans le cadre de la réforme des conseils de quartiers menée en 2015 et se voient attribuées un budget de 47 150 € afin de permettre l'accompagnement de la gouvernance nouvelle des conseils de quartiers en proposant aux délégués élus et habitants et aux conseillers de quartiers, des formations, des temps de sensibilisations aux outils numériques et collaboratifs.

Aussi pour 2019, plusieurs formats d'interventions en faveur d'une démocratie participative active seront consolidés :

- les *« Assises de la Ville »,* sont envisagées courant 2019 et disposeront d'un budget de 20 000 €. Temps fort de la démocratie locale, cette manifestation permet de favoriser la participation citoyenne et à la Ville de prendre en compte les aspirations de nos concitoyens pour soutenir et enrichir les politiques publiques municipales ;

- la mise en place d'une démarche de concertation avec les habitants pour le nouveau programme de rénovation urbaine du quartier du Mont-Mesly. Des crédits à hauteur de 4 000 € sont prévus pour ce faire en 2019.

- un groupe de travail « je prends soin de ma ville » se réunira courant 2019 avec trois objectifs : engager une dynamique de réflexion sur la propreté de la ville, objectiver la demande et les besoins en identifiant ce qui relève du sentiment et du réel dans le cadre d'une démarche multi-formes de diagnostic et produire un cahier de préconisations et d'idées innovantes d'interventions.

1.4.2 - L'éducation
(28 510 879 € en 2019 dont 19 764 261 € de dépenses de personnel contre 23 826 888 € en 2018)

Investir et se mobiliser en faveur de l'éducation, c'est construire les fondements d'une société tournée vers l'avenir en permettant à nos jeunes concitoyens de disposer de toutes les chances de réussites.

La politique éducative de la commune reste donc une priorité municipale et le budget consacré à l'éducation et à l'entretien du patrimoine scolaire, qui s'élève en 2019 à 8 746 618 € hors masse salariale, permet à la Ville de maintenir une ambition élevée en faveur des jeunes cristoliens. Toutefois, il convient de retraiter de ce montant la part correspondant aux refacturations du Territoire en lien avec la restitution de la compétence restauration scolaire (soit 4 400 862 €). Cette dernière étant compensée en recette. Ainsi, en 2019, le budget consacré à l'éducation et à l'entretien du patrimoine ressort à 4 345 756 € hors masse salariale contre 4 310 798 € en 2018.

Signe fort de son volontarisme en la matière, notre collectivité poursuivra en 2019 une politique affirmée en faveur de la modernisation de l'école, l'ouverture à des activités de qualité pour tous les enfants, notamment l'usage du numérique, et de soutien au monde scolaire tout en restant soucieux de la continuité éducative dans un contexte de modification des organisations scolaires.

Aussi, pour mener en 2019 les actions menées dans le cadre de cette politique publique, la direction de l'éducation dispose d'un budget de 2 422 719 € hors masse salariale qui comprend principalement :

➢ **Les crédits nécessaires au fonctionnement des écoles publiques**

Il s'agit principalement des inscriptions suivantes :

- l'attribution de crédits pédagogiques aux écoles publiques à hauteur de 370 000 € sous forme de dotations par élève afin de financer notamment l'achat de fournitures scolaires, 40 000 € pour permettre la location de cars pour des sorties pédagogiques et 20 900 € pour l'achat de livres ;
- l'organisation de classes de découvertes pour les élèves de CM1 et CM1-CM2 à hauteur de 450 000 € et 150 000 € pour le transport des élèves sur les lieux des classes vertes et de neige ; Un crédit supplémentaire de 51 000 € est inscrit exceptionnellement en 2019 pour la mise en place d'un dispositif transitoire en faveur des élèves de CM2 qui ne bénéficieront pas de classes de découverte cette année compte tenu du changement du niveau de classe ;
- la politique de soutien aux activités éducatives au travers du financement d'actions pendant le temps scolaire et la pause méridienne à hauteur de 100 000 € ;
- la prise en charge du fonctionnement logistique des écoles publiques à hauteur de 267 900 € avec notamment le service de restauration pour 119 500 € (hors repas), l'entretien et le nettoyage des locaux ainsi que des photocopieurs pour 122 900 € et l'achat de diverses fournitures et prestations pour 25 500 € ;
- l'inscription de crédits à hauteur de 31 200 € dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE) pour le fonctionnement des « Cafés des parents », la mise en place de suivis individuels et d'une permanence d'accès aux droits pour les familles suivies dans ce cadre (convention avec l'association Nouvelles Voies).

➢ **Les contributions obligatoires aux écoles privées**

Sous contrat d'association, les écoles privées Ozar Hatorah et De Maillé reçoivent, conformément à la réglementation, sous forme de dotation par élèves une contribution de la Ville à hauteur de 489 700 € et des aides aux familles cristoliennes pour la demi-pension (210 000 €) et l'organisation de classes de découvertes (27 500 €).

➢ **Le soutien aux associations et établissements à vocation éducative**

La Ville apporte son soutien aux associations et établissements qui s'impliquent dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation.

Pour ce faire, elle attribue pour 2019 :

- des subventions de fonctionnement à des associations pour 21 990 € ;

- des subventions aux coopératives des écoles publiques pour l'achat de prestations et de petits matériels et d'outillages divers à hauteur de 47 381 € ;
- des subventions aux collèges et lycées publics cristoliens pour l'organisation de leurs séjours éducatifs à hauteur de 8 448 €.

Enfin, les dépenses de personnel consacrées à cette politique publique s'élèvent à 19 764 261 €.

1.4.3 - La jeunesse (9 649 396 € en 2019 dont 8 830 076 € en dépenses de personnel contre 9 506 450 € en 2018)

Fer de lance d'une ambition continue en faveur de l'épanouissement de chacun, la politique municipale en faveur des jeunes a pour vocation de répondre aux besoins et aux attentes des Cristoliens de 3 à 20 ans en matière d'activités sportives et culturelles, de loisirs éducatifs et ludiques, de formations, d'emplois et de séjours de vacances pour les enfants de 4 à 17 ans.

Pour ce faire, la direction de la Jeunesse leur propose des structures adaptées, des animations de qualité conduites par des professionnels ainsi que des dispositifs innovants et attractifs.

Poursuivant l'objectif de responsabiliser les jeunes en leur proposant de devenir acteurs d'un projet à moyen terme au travers de différentes activités, elle gère également le bureau information jeunesse (BIJ) qui est un lieu d'écoute, d'information et de documentation ouvert à tous les jeunes ainsi qu'aux parents, enseignants et travailleurs sociaux.

Pour mener à bien l'ambition municipale des plus jeunes, elle dispose pour 2019 d'un budget qui s'élève à 819 320 €, hors masse salariale. Le déploiement de cette politique publique repose sur trois volets :

- **Le secteur « enfance-loisirs »**

Il organise les prestations accueils de loisirs et accueils périscolaires pour les enfants de 3 à 17 ans dans ses différentes structures : 19 accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), 9 activités dans les gymnases sur le temps périscolaire et 6 durant les vacances scolaires, 25 accueils périscolaires maternels et élémentaires.
Pour ce faire, ce secteur dispose d'un budget de 571 060 € qui se répartit principalement entre l'achat de prestations d'animation, matériels et fournitures pour les accueils de loisirs à hauteur de 332 000 €, l'organisation de séjours d'été en centres de vacances pour 160 enfants et jeunes cristoliens pour 161 000 €.

- **Le secteur « animation jeunesse »**

Avec un budget de 102 060 € pour 2019, ce secteur coordonne et organise l'ensemble des dispositifs mis en œuvre en faveur des jeunes au travers notamment :

- des animations sportives de quartier (48 860 €) organisées et mises en place dans les gymnases municipaux et au Centre Associatif Communal Montaigut (CACM) ;

- des animations et projets jeunes (20 300 €) dans le cadre des dispositifs Passeport jeunes 8-15 ans, Passeport 16-20 ans, chéquiers découverte et les sorties à la carte et des animations proposée au Club de Loisirs pour Adolescents et Préadolescents « CLAP » (11 500 €) ;
- du dispositif d'aide aux projets individuels de jeunes de 16 à 20 ans (13 400 €) qui souhaitent préparer les formations de brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1), de brevet de surveillant de baignade (BSB) et de brevet de sécurité routière (BSR) ;
- de la gestion du Bureau Information Jeunesse (BIJ) pour 8 000 €.

➢ **Le service commun jeunesse**

Disposant d'un budget pour 2019 de 80 050 €, ce service prend en charge principalement l'achat de prestations, alimentations, diverses fournitures et matériels pour mener les actions transversales de l'ensemble de la direction pour 20 000 € et l'organisation de mini-séjours pour 60 050 €.

Enfin, les dépenses de personnels consacrées à cette politique publique s'élèvent à 8 696 840 €.

1.4.4 - Le sport
(11 330 268 € en 2019 dont 5 462 794 € de dépenses de personnel et 4 275 628 de subventions aux associations contre 11 626 258 € en 2018)

Distinguée l'an dernier par le label « ville active et sportive » (la seule ville francilienne à avoir obtenu 3 lauriers), Créteil soutient la pratique sportive : auprès des plus jeunes par l'intervention quotidienne des éducateurs sportifs dans les écoles et dans les structures de la jeunesse durant les vacances scolaires, ou par l'intermédiaire des associations sportives qui bénéficient de subventions de fonctionnement ou de la mise à disposition d'équipements sportifs à titre gracieux.
La cinquantaine d'installations sportives municipales comprenant 87 équipements accueillent grâce à des amplitudes importantes, de 7h30 à 23h pour certains, plus de 600 000 pratiquants par an. Elle contribue également à l'organisation logistique d'une centaine de manifestations sportives par an et a pour mission d'assurer la gestion du patrimoine sportif à savoir une cinquantaine d'installations sportives, qui comprennent 87 équipements (salles de sports collectifs, dojos, salles polyvalentes, halle de gymnastique, espaces sportifs de proximité pour des pratiques diverses, courts de sports de raquettes…).

Ainsi son budget s'élève à 5 867 474 €, hors masse salariale, et se répartit entre deux principaux postes budgétaires :

➢ **Les moyens nécessaires au fonctionnement de la direction**

Pour assurer le fonctionnement des secteurs opérationnels de la direction, elle dispose d'un budget de 97 000 € qui est ventilé principalement entre :

- l'achat de petits équipements et matériels sportifs, l'entretien et la maintenance des équipements sportifs pour 67 400 € ;

- l'acquisition de prestations (initiation sur le temps scolaire à la voile avec l'île de loisirs), de petits équipements et matériels pour l'organisation et l'encadrement des animations sportives sur le temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire pour 19 800 € ;
- l'organisation de différentes manifestations sportives et principalement « tout Créteil en sport» qui se déroule le dernier week-end de septembre, pour 9 800 €.

➢ **Le soutien aux associations à vocation sportive**

Ces associations à vocation sportive, qui participent au développement de la pratique sportive sur le territoire municipal, sont soutenues par la commune à hauteur de 4 376 504 €. Les principales sont l'US Créteil (plus de 9 500 adhérents au travers de 30 associations) qui anime et coordonne le mouvement sportif sur la commune et les deux clubs professionnels cristoliens la SEM SL USC Handball et la SAOS US Créteil - Lusitanos Football.
Les dépenses de personnel de la direction des sports s'élèvent à 5 462 794 € dont notamment l'intervention d'une vingtaine d'éducateurs sportifs qui participent à la mise en œuvre du projet sportif en milieu scolaire avec l'organisation de plus 400 heures d'activités physiques et sportives par semaine en faveur des élèves cristoliens.

1.4.5 - La culture
(5 737 841 € en 2019 dont 1 635 601 € de dépenses de personnel et 3 211 275 € de subventions aux associations contre 5 637 692 € en 2018)

Levier essentiel de la cohésion sociale, la politique culturelle menée sur le territoire porte l'ambition de favoriser le développement d'une offre culturelle diversifiée et accessible à tous.
Cet engagement de la commune se traduira encore cette année par l'accompagnement de la restructuration du secteur socioculturel au gré des évolutions urbaines induit par le développement de la Ville, la mise en œuvre d'actions transversales d'éducation artistique et culturelle favorisant les partenariats avec les autres politiques publiques (Jeunesse, Éducation, Politique de la ville) et l'organisation de grandes manifestations culturelles qui participent à l'identité de la Ville et à sa cohésion.
Disposant d'un budget, pour 2019, de 4 102 240 €, hors masse salariale, pour mener des actions de coopération culturelle, soutenir le tissu associatif et favoriser l'entretien du patrimoine culturel de la commune, les interventions de la direction de la culture se manifestent dans trois principaux domaines :

➢ **Les animations culturelles**

La direction de la culture coordonne et développe des projets en collaboration avec l'ensemble des partenaires culturels et socioculturels de la commune.
Son budget à hauteur de 226 500 € lui permet d'organiser notamment deux temps forts de l'activité culturelle cristolienne à savoir le Forum de la culture (17 000 €) et Jour de fête (71 000 €) ainsi que de porter un certain nombre de projets :

- *l'accompagnement de projets de coopération culturelle* pour 43 000 € qui visent à développer des dynamiques culturelles, en collaboration avec les équipements socio-culturels et les comités de quartiers (présentation de spectacles, développement de projets patrimoniaux...) mais aussi les partenaires associatifs et institutionnels dans la prise en compte de nouvelles pratiques artistiques : Fête de la science, temps fort du théâtre amateur, soutien aux arts visuels, parcours des ateliers d'art et aux pratiques de danse amateur ;

- *les dispositifs de soutien aux initiatives culturelles et artistiques* pour 56 000 € tels que les pratiques amateurs (Créteil en Scène et le fonds de soutien à la créativité sous le forme de subventions), les actions en faveur du jeune public en matière d'éducation artistique et culturelle (parcours arts plastiques pour les scolaires), les évènements (projet d'Art Urbain - opération Urban focus) et l'accueil en résidence de plusieurs artistes, sur la base d'un appel à candidatures, dans le cadre Contrat Local d'Education Artistique (CLEA).

➢ **La Galerie d'arts**

La galerie d'arts qui entre dans la vingtième année d'existence poursuivra pour 2019 ses actions visant à diffuser, encourager et soutenir la création artistique contemporaine auprès de tous les publics, et en particulier le public scolaire, au service de l'éducation artistique et de la transmission des valeurs de l'histoire et de la théorie de l'art via également la pratique artistique dans le cadre des interventions sur le temps scolaire. En 2019, la galerie va réorienter ses activités en développant notamment l'art numérique au travers d'une programmation dédiée.

Les crédits consacrés à la programmation culturelle de cet équipement et la communication sur les événements qui y sont organisés s'élèvent 12 500 €.

➢ **Le soutien apporté aux équipements socio-culturels et aux associations à vocation culturelle**

La commune soutient activement les actions développées par l'ensemble des équipements socioculturels, par le biais de subventions de fonctionnement et de projets à hauteur de 2 393 145 €, et de la mise à disposition de personnel ou de locaux.

Suite à l'étude menée en 2015 relative à l'élaboration d'un schéma opérationnel de mutualisation du tissu socioculturel dans les secteurs ouest et centre de Créteil, les préconisations ont été progressivement mises en place, aboutissant notamment en 2017 à l'accompagnement de la fermeture du centre social des Petit-Pré-Sablières et au renforcement des trois structures restantes : la MJC Village, la MPT de la Haye aux Moines et la MJC Club.
Par ailleurs, l'année 2018 a été la première année de fonctionnement de l'espace Jean Ferrat. La Maison pour tous Jean Ferrat compte aujourd'hui parmi ses membres 10 associations dont 5 nouvelles. Cette dernière a accueilli les spectacles de 19 écoles et collèges et doublé son nombre d'adhérents passant de 350 à 700 personnes environ.
Aussi, la direction de la culture continuera d'accompagner le développement de l'activité de ces structures.
Suite à l'état des lieux de 2017, la ville poursuivra comme en 2018, ses projets pour aider au développement d'une éducation artistique et culturelle autour du numérique chez l'ensemble de ses partenaires. Dans ce cadre, sera mis en œuvre notamment une fabrique numérique itinérante « le DIPBIKE ».
Par ailleurs, vingt-cinq associations à vocation culturelle reçoivent le soutien de la Ville à hauteur de 818 130 € dans des domaines riches et variés tels que la musique, la danse, le théâtre, le cinéma et l'entretien du patrimoine culturel.
Les dépenses de personnels consacrées à cette politique publique s'élèvent à 1 635 601 € auxquelles s'ajoutent 166 000 € pour la prise en charge par la Ville des postes de direction de la Fédération régionale des Maisons des jeunes et de la culture.

1.4.6 - L'action sociale
(14 516 367 € en 2019 dont 1 616 025 € de dépenses de personnel et 12 382 993 € de subvention au CCAS contre 14 205 601 € en 2018)

La politique sociale et de solidarité de la commune est portée par le Centre communal d'action sociale (CCAS) qui anime une action générale de prévention et de développement social envers les plus fragiles.

Acteur attentif et indispensable de la solidarité de proximité, ce dernier délivre un panel de prestations et de services destinés à améliorer la vie quotidienne des cristoliens à chaque âge de la vie et à leur apporter un soutien dans les difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

Le budget consacré à l'action sociale pour 2019 s'élève à 14 516 367 € et se matérialise principalement par la subvention versée par la Ville au CCAS à hauteur de 12 382 993 €.
Ce dernier confirme l'engagement municipal en faveur de la solidarité et garantit à cet acteur de proximité les moyens nécessaires à la continuité et au développement de ses actions.

- **Les interventions en faveur des personnes handicapées**

Le CCAS développe une politique d'intégration des personnes handicapées particulièrement active : des crédits d'aide sont prévus pour l'achat de matériel spécifique ou pour aider les enfants à partir en vacances dans des accueils de la Ville ou des accueils spécialisés.
Il met aussi en œuvre les moyens nécessaires (et notamment en personnel) à l'accueil des enfants handicapés dans les structures de la petite enfance (13 enfants en crèches en 2018) et le secteur aide à domicile soutient également des personnes handicapées dans leur vie au quotidien (70 personnes en situation de handicap relogées).
Alors que ces efforts, notamment pour intégrer les enfants porteurs de handicap aux accueils de loisirs et aux temps périscolaires, ont été saluée en 2017 par l'attribution d'un sésame AMIF de « l'accessibilité positive » dans la catégorie « Accès à la cité » à l'occasion du Salon des maires d'Île-de-France, l'année 2019 marquera le trentième anniversaire de la charte handicap de la ville. Plusieurs actions vont être menées tout au long de l'année avec notamment une Commission d'Intégration des Personnes Handicapées exceptionnelle.
La ville continuera de consolider son action au travers du rôle croissant du point d'information handicap, mis en place en 2017, et du déploiement d'actions de sensibilisation aux handicaps sensoriels (parcours sensoriel dans le noir).
A ces différentes interventions s'ajoutent également les travaux d'accessibilité réalisés par la commune notamment dans les équipements publics et les mises en conformité des arrêts de bus et feux tricolores.

- **Les actions de prévention santé et sanitaire**

Les actions de prévention santé menées par le CCAS via le travail du conseil local de santé, qui contribue à favoriser l'intégration dans la ville des personnes souffrant de troubles psychiques, se renforceront en 2019 avec notamment une réflexion, en lien avec l'ARS et avec le groupe hospitalier Henri Mondor AP/HP, sur la question du maintien à domicile de ces personnes.

Le programme de prévention nutritionnelle « un fruit pour la récré » a concerné plus de 5 500 enfants en 2018. « L'assiette en fête » a décliné plus de 60 actions dans 43 sites pour 4 200 personnes. Les actions de sensibilisation à la prévention nutritionnelle et bucco-dentaire seront poursuivies en 2019 en lien avec le département, l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et France AgriMer.

- **Les interventions sociales**

Les interventions sociales du CCAS envers les plus fragiles seront maintenues en 2019 et, ce, dans la continuité de son activité et des actions menées en 2018.

En 2018, c'est plus de 243 personnes sans domicile fixe qui ont été domiciliées par le biais d'une convention passée avec l'association Emmaüs. Le fonds d'intervention pour le Mont-Mesly mis en place en 2018 a permis d'accorder une aide aux ménages relogés dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du quartier pour leurs dépenses d'installation.

Ainsi, le service des prestations sociales, qui a pour mission de soutenir les familles les plus modestes, a pu attribuer des aides afin que chaque enfant puisse participer à une activité de loisirs, sportive ou culturelle ou à un séjour éducatif organisé par son établissement scolaire. En 2018, ce sont plus de 3000 enfants qui ont pu bénéficier de ce dispositif.
Par ailleurs, le service insertion sociale a proposé, en 2018, 1 122 rendez-vous individuels pour accompagner les personnes dans leurs démarches de demande d'allocation au Revenu de solidarité active (RSA). Ce sont 1 401 cristoliens qui ont bénéficié du RSA socle en 2018 contre 1108 en 2017 et le CCAS a instruit 641 nouveaux dossiers de demande.
En 2019, le CCAS poursuivra également le pilotage d'un dispositif partenarial de prévention des expulsions locatives.

- **Le secteur de la petite enfance**

Le secteur Petite Enfance du CCAS propose des modes d'accueil aux enfants âgés de 3 mois à 3 ans et gère, à ce titre, 708 places d'accueil au sein de 9 crèches collectives et mini-crèches, une crèche familiale, 3 haltes garderies et une halte-crèche multi-accueil.
Il conduit par ailleurs des actions pour soutenir les modes de garde individuels au travers l'accueil et l'accompagnement des personnes agréées gardant des enfants à leur domicile au sein de deux Relais Assistantes Maternelles (RAM).
L'année 2018 a été marquée par l'évolution des projets de deux relais assistantes maternelles avec notamment la mise en place de points d'informations sur les modes de garde. Ce sont près de 600 familles qui ont été accueillies.
L'écriture d'un nouveau projet éducatif de la petite enfance pour l'accueil des tous petits sera finalisée en 2019. Par ailleurs, les haltes garderies ont été transformées au 1er janvier 2019 en multi-accueils permettant ainsi de maintenir des plages d'accueil occasionnel et de développer en parallèle des contrats d'accueil régulier à temps partiel de 2 ou 3 jours pour répondre aux besoins spécifiques de certaines familles (en insertion professionnelle, création d'entreprise, travail à temps partiel…).
Le CCAS accorde également des subventions de fonctionnement à hauteur de 200 570 € aux crèches associatives les « P'tits choux » et l'Association Franco-Allemande pour l'Animation et la Communication (AFAAC) qui proposent 60 places d'accueil.

- **Les prestations d'aide, de soutien à domicile, de logement et d'animation en faveur des personnes âgées**

En 2019, les interventions en faveur des personnes âgées, principalement axées sur des actions de soutien et de soins à domicile, seront poursuivies.

En 2018, la politique publique en matière de solidarité envers les plus âgés a permis à plus de 200 personnes de bénéficier de l'allocation mensuelle municipale représentant près de 80% du SMIC pour une seule personne et 125 % pour un couple. Les mesures significatives en faveur du pouvoir d'achat vont

se développer avec notamment une absence de revalorisation en 2019 des redevances dues en résidence autonomie.
En 2018, le déploiement de cette politique active en faveur de nos ainés s'est manifestée par :

- 35 408 heures d'aide à domicile effectuées pour 395 bénéficiaires ;
- 595 personnes raccordées par le système de téléassistance à fin 2018;
- 11 personnes bénéficiaires du fonds d'intervention pour la perte d'autonomie ;
- 103 personnes qui ont bénéficié du service de soins à domicile.

Pour répondre au mieux aux besoins des personnes en perte d'autonomie, les travaux de réhabilitation de la résidence autonomie Marivaux ont démarré en 2019. Ce projet défini avec Créteil habitat va permettre d'adapter les logements et d'engager des travaux de climatisation et d'isolation afin d'améliorer les conditions de vie des résidents.
Les actions d'animation (1 123 participants au banquet du nouvel an, 5 593 colis distribués) et la fourniture d'une offre de qualité en matière d'hébergement au sein des quatre résidences pour personnes âgées (243 logements dont 211 de type F1 et 32 de type F2) seront également maintenues en 2019.

1.4.7 - La prévention et la sécurité (9 121 930 € en 2019 dont 6 986 030 € de dépenses de personnel contre 8 823 543 € en 2018)

Retraçant les priorités de la municipalité, le budget 2019 est marqué par un effort particulier sur les politiques de sécurité et de tranquillité publiques, tant en crédits d'investissement que de fonctionnement.
Ainsi, les dépenses de fonctionnement de cette politique publique intègrent cette année l'extension de la vidéoprotection et un renouvellement de la maintenance de l'ensemble du parc de caméras existant. En termes de ressources humaines, la création d'une unité de gardes urbains en charge de la prévention et de la verbalisation des comportements incivils sur les espaces publics se traduira par le financement de 10 postes dédiés à hauteur de 150 000 € en 2019. L'équipe sera constituée au second semestre 2019.
Ce renforcement de la politique de sécurité et de tranquillité s'accompagnera d'une refonte du dispositif du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Auparavant traité à l'échelon intercommunal, ce dispositif sera remunicipalisé cette année afin de garantir une approche de proximité plus efficace et ciblée.
Le budget de fonctionnement de la prévention–sécurité intègre également les missions traditionnelles de la direction Prévention-sécurité qui assure la surveillance d'un nombre croissant de sites et d'activités : près de 200 bâtiments communaux, les sorties d'écoles, le stationnement, la circulation, les marchés forains, les manifestations sportives et culturelles qui se déroulent sur la commune, l'accueil et le filtrage de l'Hôtel de Ville. Elle est aussi en charge de 8 parkings publics, ainsi que de la gestion des objets trouvés et de l'enlèvement des véhicules épaves.
Le budget de fonctionnement lié à la prévention-sécurité, qui s'élève pour 2019 à 257 250 €, comprend ainsi principalement :

- la maintenance et l'entretien des matériels de péages, des systèmes de contrôles d'accès implantés sur la voirie, du système de surveillance d'intrusion des bâtiments placés sous alarme pour 75 000 € ;

- Les études et opérations d'entretien et réparation dans le cadre du déploiement et extension de la vidéo-protection sur le territoire communal pour 68 000 €.
- l'entretien technique des bornes escamotables pneumatiques, l'entretien technique des horodateurs et l'achat des consommables pour 15 000 € ;
- le recours à des prestations de service en matière de sécurité privée et de destruction de véhicules épaves pour 50 000 € ;
- le recours aux services de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (A.N.T.A.I.) qui, après conventionnement, assure pour le compte de la collectivité la notification des avis de paiement du forfait post-stationnement ainsi que le recouvrement des produits. Compte tenu d'un coût de gestion d'environ 1,50 € par acte, il est prévu l'inscription d'une enveloppe prévisionnelle de 15 200 € ;
- Un apport d'expertise dans le cadre de la remunicipalisation du Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance à hauteur de 25 000€.

Par ailleurs, en 2019 comme en 2018, 1 750 000 € sont prévus pour la contribution aux dépenses de la brigade de sapeurs-pompiers.
Enfin, les dépenses de personnel consacrées à la prévention sécurité menée par plus de 180 agents déployés sur le territoire cristolien s'élèvent à 6 986 030 € intégrant en 2019 la création de postes de gardes urbains.

Répartition des dépenses réelles par fonction (172 145 773 €)

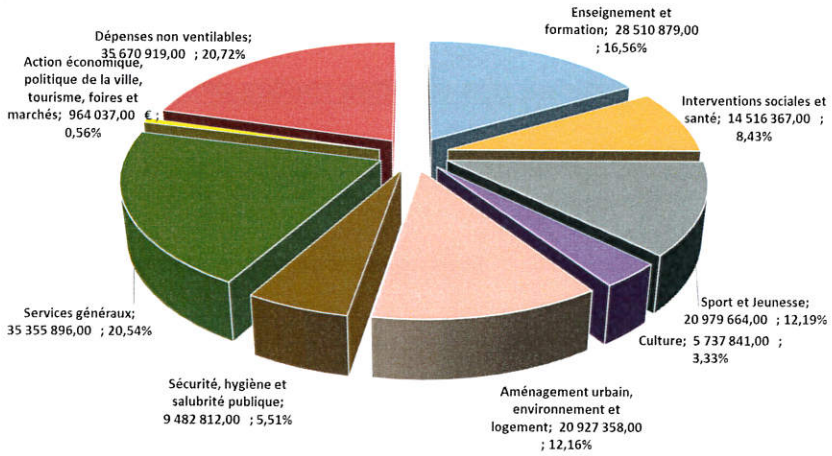

2 - Les recettes de fonctionnement et l'équilibre

Les recettes de l'exercice 2019 s'élèvent à 187 065 221 € contre 171 101 494,97 € en 2018.

Elles se composent de recettes réelles, de l'excédent de fonctionnement reporté et des recettes d'ordre :

- les recettes réelles qui s'élèvent à 177 515 954,36 en 2019 contre 166 013 838 € en 2018, sont en hausse de 6,93% ;
- la reprise de l'excédent de fonctionnement 2018 s'élève à 8 749 266,64 € contre 4 887 656,97 €en 2018 ;
- les recettes d'ordre s'élèvent à 800 000 € en 2019 contre 200 000 € en 2018.

	BP 2018	BP 2019	Variation
Produits des services	9 094 975,00 €	17 860 426, 00 €	+96,38%
Fiscalité directe locale	78 630 173,00 €	80 860 362,00 €	+2,84%
Impôts et taxes	46 593 902,00 €	46 928 759,00 €	+0,72%
Dotations et participations	26 183 138,00 €	26 460 607,00 €	+1,06%
Autres produits	1 283 500,00 €	1 248 800,36 €	-2,70%
Produits financiers	309 150,00 €	280 000,00 €	-9,43%
Produits exceptionnels	3 112 000,00 €	3 047 000,00 €	-2,09%
Atténuations de charges	807 000,00 €	830 000,00 €	+2,85%
Total recettes réelles	**166 013 838,00 €**	**177 515 954,36 €**	**+6,93%**
Recettes d'ordre	200 000,00 €	800 000,00 €	+300,00%
Total recettes d'ordre	**200 000,00 €**	**800 000,00 €**	**0,00%**
Excédent de fonctionnement reporté	**4 887 656,97 €**	**8 749 266,64 €**	ns
TOTAL	**171 101 494,97 €**	**187 065 221,00 €**	**+9,33%**

Répartition des recettes réelles par nature (177 515 954,36 €)

Les recettes de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :

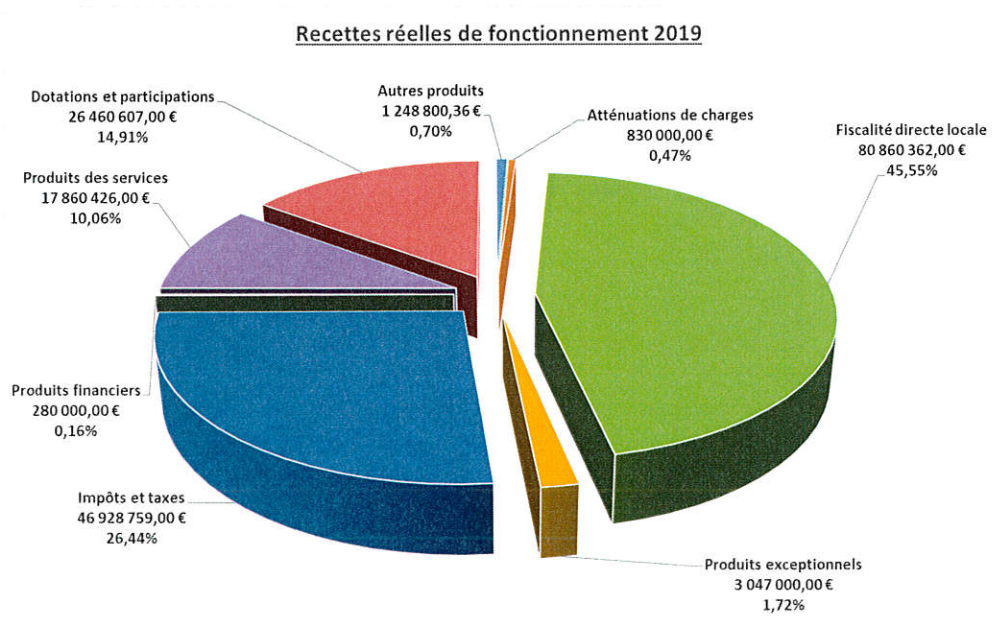

2.1 - Les produits des services et du domaine (17 860 426 € en 2019 contre 9 094 975 € en 2018)

Les produits des services et du domaine sont en hausse de plus de 8 765 451 €. Cette croissance s'explique par le reversement effectué par le Territoire GPSEA au titre des restitutions de compétences hygiène publique, propreté urbaine et restauration scolaire pour 8 668 226 €. Une recette qui de fait neutralise une partie de la dépense imputée en charges à caractère général.
Ces recettes proviennent des différentes prestations facturées par la commune à ses usagers et ses partenaires. Elles sont constituées principalement :

- du remboursement par Grand Paris Sud Est Avenir dans le cadre de la restitution de la compétence propreté urbaine..... 4 137 069 €
- du remboursement par Grand Paris Sud Est Avenir dans le cadre de la restitution de la compétence restauration scolaire..... 4 306 127 €
- du remboursement par Grand Paris Sud Est Avenir dans le cadre de la restitution de la compétence hygiène publique ..... 225 030 €
- des produits issus de la participation des familles aux frais de restauration scolaire et aux séjours de classes découvertes en fonction de leur quotient familial .....2 811 000 €
- du remboursement des personnels communaux mis à disposition à Créteil-Habitat-SEMIC pour 467 000 € et à Grand Paris Sud Est Avenir pour 1 566 000 € ..... 2 033 000 €
- des produits issus de la participation des familles à l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), à l'accueil périscolaires et aux centres de vacances ..... 1 583 200 €
- des produits issus de la facturation des prestations du service parcs et jardins..... 770 000 €
- des produits issus de la fourniture de repas aux personnels municipaux au sein des restaurants administratifs..... 260 000 €
- des produits issus de la gestion des parkings municipaux et des places de stationnement..... 264 000 €
- des produits issus de l'occupation des équipements à vocation sportive tels que les salles de sports et les gymnases ..... 210 000 €
- du remboursement des frais de prises de carburant et de réparation des véhicules, des frais d'affranchissement, des charges locatives de ses locaux par le CCAS..... 129 580 €
- de la redevance d'occupation du domaine public versée par la société People & Baby dans le cadre de la gestion, en délégation de service public, de la crèche des Abeilles ..... 120 000 €

Ces prévisions de produits sont ajustées en fonction du réalisé de l'année passée qui s'est traduit par une bonne fréquentation de nos dispositifs. Celles-ci doivent être, par ailleurs, corrélées aux multiples actions engagées par la Ville pour améliorer et accroître la qualité des prestations offertes à la population comme les travaux effectués dans les équipements, la formation des personnels, l'évolution des procédures et conditions d'accueil.

Enfin, la mise en place des nouvelles procédures de paiement et de règlement (paiement par Internet) depuis 2015, et le fonctionnement de la commission de suivi des paiements participent à une dynamique de recouvrement des produits de la Ville, en lien avec les usagers.

2.2 - Les recettes de la fiscalité indirecte (46 928 759 € en 2019 contre 46 593 902 € en 2018)

Elles se composent en particulier de :

- l'Attribution de Compensation Métropolitaine (ACM) versée par la Métropole du Grand Paris à hauteur de 37 291 759 en 2019. Cette ACM, qui est figée afin d'assurer la neutralité budgétaire par rapport aux équilibres financiers antérieurs à la création de la Métropole, est composée de deux parts :
    - *l'attribution de compensation* historiquement versée par Plaine Centrale, à hauteur de 22 805 007 € qui correspond à la différence entre les recettes (principalement l'ancien produit de taxe professionnelle) et les charges transférées depuis la création de l'ex-communauté en 2001 minoré de 11 143 € au titre des charges transférées à la Métropole du Grand Paris suite aux transfert des compétences Environnement, Développement économique et Aménagement d'intérêt Métropolitain.
    - *la dotation de compensation de la part salaire*, recette historique de la Plaine centrale, perçue désormais par la Métropole à hauteur de 14 497 895 € et reversée à Grand Paris Sud Est Avenir via la commune et sa dotation individuelle au Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT).
- du Fonds de solidarité de la région Île de France (FSRIF) estimé pour 2019 à 5 320 000 € contre 5 643 484 € en 2018 ;
- la taxe additionnelle aux droits de mutation estimée à 2 600 000 € ;
- des taxes locales pour 1 717 000 € en 2019 dont notamment la taxe sur la consommation finale d'électricité pour 1 100 000 € et la taxe locale sur la publicité extérieure pour 361 000 €.

2.3 - Les dotations et participations (26 460 607 € en 2019 contre 26 183 138 € en 2018)

2.3.1 - La dotation forfaitaire (11 095 000 € en 2019 contre 11 394 000 € en 2018)

Alors que le gouvernement avait annoncé une nouvelle fois la stabilisation de l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement pour 2019, la dotation forfaitaire de la commune subira néanmoins pour cette année encore une nouvelle baisse, compte tenu, d'une part, d'une ponction visant à financer la croissance des dotations de péréquation verticale et, d'autre part, d'une légère baisse de la population cristolienne.

Aussi, la dotation forfaitaire est estimée pour 2019 à un montant de 11 095 000 € contre 11 507 469 € en 2018 ce qui représente une diminution de 412 469 € (-3,71%) par rapport à 2018.

Au total, et en cumulé, ce sont près de 32 millions d'euros de recettes que la Ville n'a pas perçu dans le cadre de cette politique depuis 2014.

2.3.2 -Les dotations de péréquation verticale (7 695 000 € en 2019 contre 7 226 000 € en 2018)

➢ La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale est estimée pour 2019 à un montant de 6 250 000 € en 2019 contre 5 932 000 € en 2018.

Cette majoration de 318 000 €, s'explique par la réforme menée par le Gouvernement fin 2016 qui a amélioré l'efficacité péréquatrice de ce dispositif permettant ainsi à la commune de bénéficier pleinement de l'augmentation de l'enveloppe nationale des dotations de péréquation verticale décidée en loi de finances pour 2019.

Toutefois, il est à noter que pour la commune le bénéfice de l'augmentation de sa DSUCS (+318 000 €) est à relativiser compte tenu de la ponction effectuée sur sa dotation forfaitaire (-412 469 €).

➢ La dotation nationale de péréquation

La dotation nationale de péréquation (DNP), qui a remplacé le Fonds national de péréquation en 2004, est l'un des mécanismes de péréquation verticale versée par l'Etat.

Cette dotation a été estimée pour la commune à 1 445 000 € en 2019 contre un réalisé de 1 529 332 € en 2018.

2.3.3 -Les autres participations ou dotations (7 670 607 € en 2019 contre 7 563 138 € en 2018)

Elles comprennent, notamment :

- la compensation de l'État au titre des exonérations de taxes d'habitation notifiée par les services de l'Etat à hauteur de 2 857 000 € ;
- la compensation de l'État au titre des exonérations de taxes foncières, notifiée par les services de l'Etat à hauteur de 297 288 € ;
- le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la CAF qui bénéficiera d'une inscription pour 2019 de 2 522 303 € dont notamment 1 817 924 € pour le volet enfance, 556 538 € au titre de la jeunesse, 147 841 € au titre de la culture, du sport et de la formation.
- la prestation de service ordinaire (PSO) versée par la CAF estimée à 981 800 € en baisse de -9,6% par rapport à 2018 ;
- le versement du FCTVA qui correspond à 16,404 % des dépenses d'entretien des bâtiments publics et des voiries éligibles réalisées au titre de 2018, pour 67 000 € ;
- la participation de l'État, pour les emplois d'avenir, est de 94 000 €, en diminution par rapport à 2017 compte tenu de l'extinction du dispositif ;
- la dotation de l'Etat pour les titres sécurisée s'élèvera à 85 500 € ;
- la dotation de l'État pour le recensement estimée à 16 698 € pour 2019.

2.4 - Les recettes réelles diverses (5 405 800,36 € en 2019 contre 5 511 650 € en 2018)

Appartiennent à ces recettes les produits de gestion courante (produits des locations, revenus des immeubles, redevances des concessionnaires) pour 1 248 800,36 €, les atténuations des charges (rabais, ristournes, remboursements de charges et rémunérations) pour 830 000 €, les produits financiers (recettes liées à un contrat de SWAP) pour 280 000 € et 3 047 000 € de produits exceptionnels, dont 3 000 000 € en boni de liquidation repris par anticipation sur la ZAC des Sarrazins.

2.5 - Les recettes d'ordre (800 000 € en 2019 contre 200 000 € en 2018)

Les recettes d'ordre de fonctionnement comprennent pour cette année une inscription budgétaire de 200 000 € relative à la valorisation des travaux effectués en régie et une inscription de 600 000 € relative au dispositif de neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipements.

2.6 - La reprise anticipée de l'excédent de fonctionnement 2018 (8 749 266,64 € en 2019)

L'exécution du budget de fonctionnement 2018 fait ressortir un excédent de clôture de 13 670 529,42 €.
Après prise en compte du besoin de financement de la section d'investissement et des reports, le résultat de fonctionnement restant à affecter s'élève à 8 749 266,64 €.
Cette reprise anticipée de 8 749 266,64 € en recettes de fonctionnement dans le cadre du budget primitif est effectuée au vu du compte de gestion 2018 et de la fiche de résultat validés par le comptable public.

Cette affectation sera soumise à l'approbation du conseil municipal à l'issue du vote du compte administratif 2018 lors du conseil de juin.

2.7 - La fiscalité directe (80 860 363 € en 2019 contre 78 630 173 € en 2018)

Les recettes liées à la fiscalité directe de la commune, et principalement celles liées à la taxe d'habitation, seront marquées pour les années à venir par de fortes incertitudes avec notamment la Loi de Finances initiale de 2019 qui confirme la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages à horizon 2020.

Alors que depuis 2018 un mécanisme de dégrèvement progressif de la taxe d'habitation a été mis en place afin de dispenser d'ici 2020, sous condition de ressources, 80% des ménages du règlement de cette taxe sur leur résidence principale, l'Etat s'est engagé à prendre en charge l'intégralité des dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions en 2017.

En tout état de cause, pour 2019 tout comme en 2018, le budget a été construit sur l'hypothèse de la neutralité de cette mesure pour les finances municipales et du maintien du niveau du produit fiscal de la commune, l'Etat se substituant aux contribuables dégrevés.

Les bases de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, qui ont été notifiées à titre prévisionnel à la commune par les services fiscaux, devraient connaître pour 2019 une progression substantielle de 3,18 %.

En effet, ces dernières, outre la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 2,2% (contre 1,2% en 2018) opérée par l'Etat compte tenu du retour de l'inflation, bénéficieront d'une progression physique de près de 1%, signe d'un dynamisme fiscal qui s'inscrit en cohérence avec le développement urbain et l'attractivité de la commune.

	Bases réelles 2018	Bases prévisionnelles 2019	Variation (en %)
Taxe Habitation	127 639 930 €	131 919 000 €	3,35%
Taxe Foncier Bâti	148 149 376 €	152 633 000 €	3,03%
Taxe Foncier Non Bâti	159 943 €	182 700 €	14,23%

Ce dynamisme est, notamment, le fruit du travail mené depuis des années par la commune pour offrir à son territoire des projets ambitieux visant au développement des infrastructures de transports, à la construction d'équipements publics structurants pour ses habitants ainsi qu'à la rénovation et au renforcement du parc immobilier, comme le développement du secteur de la pointe du Lac en est l'illustration. Il s'est récemment traduit par les choix d'implantation de grandes entreprises, comme dernièrement Valeo, sur le territoire communal.

Dans la continuité des choix effectués depuis 2017 et dans une démarche volontariste de préservation du pouvoir d'achat des Cristoliens, il vous est proposé, cette année encore, de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale. Ainsi, les taux proposés au vote demeurent les suivants :

	Taux 2018	Taux 2019	Variation (en %)
Taxe Habitation	29,36%	29,36%	0%
Taxe Foncier Bâti	27,54%	27,54%	0%
Taxe Foncier Non Bâti	51,35%	51,35%	0%

Le produit attendu pour 2019 est de 80 860 362 € contre 78 630 173 € en 2018.

	Produit fiscal 2019 (en €)
Taxe Habitation	38 731 418€
Taxe Foncier Bâti	42 035 128 €
Taxe Foncier Non Bâti	93 816 €
TOTAL	**80 860 362 €**

Il vous est, par conséquent, proposé :

- d'adopter le budget primitif principal pour l'exercice 2019 ;
- de fixer le taux d'imposition des taxes sur les ménages pour l'année 2019 de la manière suivante :
    - Taxe d'habitation : 29,36% ;
    - Taxe sur le foncier bâti : 27,54% ;
    - Taxe sur le foncier non bâti : 51,35% ;
- de fixer l'enveloppe d'emprunt que Monsieur le Maire est autorisé à réaliser, en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, à 12 560 000 € ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement au Centre communal d'action sociale à hauteur de 12 382 993 € pour 2019 ;
- d'attribuer une subvention d'équipement à l'Association Culturelle Israélite de Créteil de 50 000 € ;
- d'attribuer une subvention d'équipement à l'Association pour l'animation et la gestion des espaces culturels du centre culturel et cultuel de Créteil de 23 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à rechercher tous types de subventions pour le financement des opérations prévues au budget ;
- d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 à hauteur de 8 749 266,64 € à la section de fonctionnement.